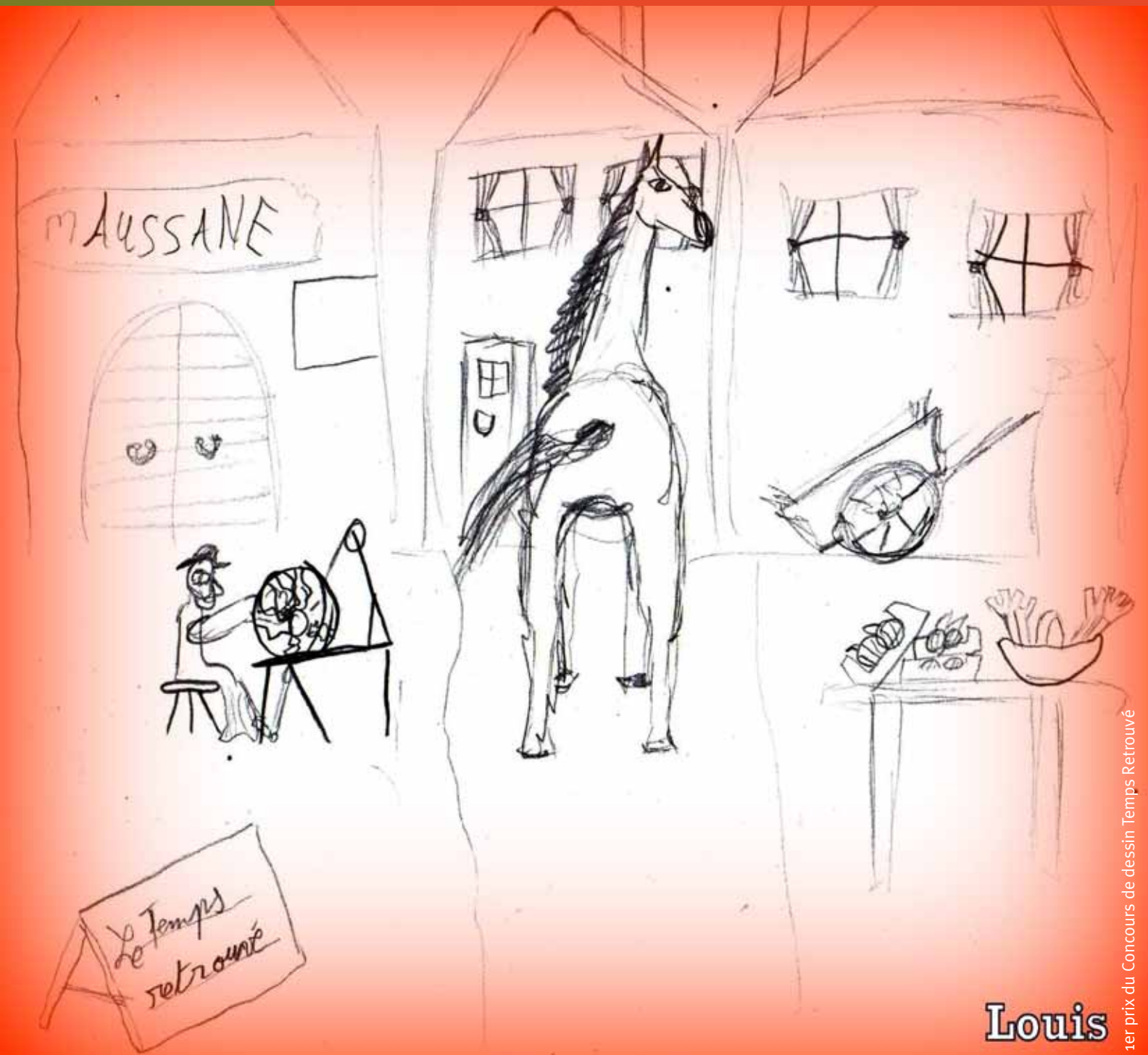




Maussane les Alpilles

N° 69

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Louis

4 PAROLES D'ÉLUS

- 4 Permanences des élus
- 4 Comptes rendus des conseils municipaux
- 11 Commission urbanisme, sécurité, stationnement, travaux publics
- 12 Commission des affaires scolaires, jeunesse, sports, loisirs
- 14 Commission animations, communication, tourisme, information, fêtes
- 17 Commission agriculture, environnement, cadre de vie, chasse, pêche
- 19 Commission commerce, vie associative, traditionset culture,

21 LA VIE DU VILLAGE

- 21 Bibliothèque municipale
Nouveaux commerçants
- 22 Maussane-les-Alpilles, terre de talents

23 LE COIN DES ASSOCIATIONS

- 23 Amoureux du vieux Maussane
- 24 Comité de jumelage
Art Scenic
- 25 Saint-Eloi
CTVB Club taurin
- 26 Société de lecture
ADMR, aide à domicile en milieu rural
Club de bridge de la vallée des Baux
Maussane Danse
- 27 APEMA
Babygym
- 28 Espoir 13
Amicale des Anciens Combattants Afrique du Nord
Association des commerçants
- 29 Tennis club
Entraide solidarité 13 - « Lou Rescontre »
- 30 Boule ovale
Maussanethon

31 MÉMOIRE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES

32 LIEUX DE MÉMOIRE MAUSSANAIS

33 ÉTAT CIVIL NUMÉROS UTILES

34 PÊLE-MÊLE

35 CALENDRIER DÉCEMBRE 2011-FÉVRIER 2012





Maussanaises, Maussanais,

L'année 2011 s'achève sous des auspices peu réjouissants et des temps difficiles pour tous. La situation mondiale, européenne, française nous laisse à penser que l'année 2012 ne permettra pas une amélioration significative. Aussi, je profite de cette tribune qui m'est offerte pour rappeler à toutes et à tous, les vertus des mots : solidarité, entraide, écoute, compassion, respect... qui seules nous permettront de limiter la morosité au sein de nos familles, de nos voisinages, de nos amis.

Ce bulletin de fin d'année est pour l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que pour les nombreuses associations maussanaises, l'occasion de rendre compte de leurs activités. Je vous invite à le parcourir et à découvrir la richesse de notre village et l'implication des nombreux acteurs locaux pour le faire vivre au quotidien. Vous y trouverez le travail et les réalisations des commissions municipales ainsi que l'ensemble des activités culturelles, sportives et de loisirs proposées sur le village. Notre rôle d'élu est de maintenir et d'améliorer votre cadre de vie, de gérer les priorités, d'agir pour tous et pour le plus grand nombre. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis longtemps et que nous essayerons de poursuivre dans le cadre d'une gestion responsable et maîtrisée et des réformes territoriales en cours.

Pour conclure sur une note joyeuse, nous nous félicitons d'accueillir les 9, 10, et 11 décembre, la 21^e édition de la traditionnelle fête de l'huile d'olive nouvelle à l'espace Agora Alpilles. Nous remercions les organisateurs et le Président de l'association des mouliniers en la personne de M. Christian Rossi pour le choix de notre village. Je vous invite à venir en famille participer à cette très belle fête haute en couleur qui s'inscrit parfaitement dans les temps forts de fin d'année de nos traditions provençales.

Je vous souhaite avec toute mon équipe municipale, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite le 6 janvier à partager nos vœux qui seront donnés comme à l'accoutumée à l'espace Agora Alpilles.

Jack Sautel
Le maire de Maussane-les-Alpilles

permanences en mairie sur rendez-vous

LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 10H A 12H

JACK SAUTEL, MAIRE

LUNDI DE 10H A 12H

MICHEL MOUCADEL,
ADJOINT CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE

MARDI DE 10H A 12H

JACKY EYMIEU,
ADJOINT CHARGÉ DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX ET DES SALLES

MERCREDI DE 10H A 12H

CHRISTIANE ZAFFARONI,
ADJOINTE CHARGÉE DES SERVICES TECHNIQUES
ET DES FÊTES

JEUDI DE 10H A 12H

CHRISTIANE MOLINA,
ADJOINTE CHARGÉE DES ÉCOLES
ET DE LA VIE SOCIALE

VENDREDI DE 10H A 12H

JEAN-CHRISTOPHE CARRE,
ADJOINT CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE

contacts

STANDARD MAIRIE

04 90 54 30 06

LIGNE DIRECTE BIBLIOTHÈQUE

LE VENDREDI UNIQUEMENT

04 90 54 54 27

POUR LA GESTION DES SALLES

reservation.salles@maussanelesalpillles.fr

POUR VOS DIVERSES QUESTIONS

mairie-maussane-les-alpillles@wanadoo.fr

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

JEUDI 7 AVRIL 2011

Séance ouverte à 20 h 10
Séance clôturée à 22 h 05
Secrétaire de séance : M^{me} Elisabeth Dumoulin

ORDRE DU JOUR

Le sept avril deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maussane-les-Alpillles, régulièrement convoqué le trente mars deux mille onze, avec inscription à l'ordre du jour de l'ensemble des points un à vingt-cinq débattus ci-dessous, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jack Sautel, maire.

Pouvoirs : M. Jean-Baptiste Quenin a donné pouvoir à M. Jean-Christophe Carre, M. Alexandre Wajs à M. Jacky Eymieu et M^{me} Mireille Ampollini à M. Jacky Manka.

Absent excusé : -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du vingt-sept janvier deux mille onze.

1. Compte administratif 2010

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

Compte administratif, commune, eau, assainissement, lotissement des Arènes, lotissement Capelette IV, régie à simple autonomie financière Spic camping piscine agora tourisme adoptés.

M. le Maire sort de la salle et conformément à la réglementation ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants

2. Compte de gestion 2010

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Subvention aux associations

Rapporteur : M. Jean-Christophe Carre.

Montant adopté association par association. Chaque membre du conseil municipal dirigeant ou membre de l'association concernée sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le maire étant investi dans chacune des associations, il s'abstient sur l'ensemble des votes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres votants

4. Affectation des résultats

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Affectations adoptées.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Vote du taux des contributions directes

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Pas d'augmentation des taux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Pas d'augmentation des taux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Montant surtaxe eau-assainissement

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Pas d'augmentation des taux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

M. le Maire indique que pour la bonne marche, il soumet au vote le point n° 25 avant le budget :

25. SPIC, frais liés au référé de la salle Agora

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Les frais déjà engagés et ceux à venir, concernant le recours de l'équipe de Maîtrise d'ouvrage de la salle Agora Alpillles seront imputés sur le budget de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Vote budgets primitifs 2011.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Adoption des budgets primitifs 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Budget 2011 – Régie à simple autonomie financière « Maison du Tourisme » SPIC.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Adoption du budget primitif 2011 de la régie à simple autonomie financière « Maison du Tourisme ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10.a Enveloppe de Proximité n° 2011/02.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Enveloppe définie et plan de financement adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10.b Enveloppe de proximité n° 2011/03

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Enveloppe définie et plan de financement adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10.c Enveloppe de proximité n° 2011/04

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Enveloppe définie et plan de financement adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

11. Demande subvention au conseil régional PACA

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Accord pour demander une subvention au conseil régional PACA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

12. Tirage au sort jury d'Assise

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Tirage au sort de deux jurés.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

13. Renouvellement convention d'objectif avec la crèche ADMR le rendez-vous des tout petits pour l'année 2011.

Rapporteur : M^{me} Christine Molina.

Accord pour renouveler la convention d'objectif pour l'année 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

14. Acquisition collection de livres d'art consacrés à Marie Mauron.

Rapporteur : M. Yves Lopez.

Acquisition de la collection au prix de 2 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

15. Dénomination liaison piétonnière

Rapporteur : M^{me} Christiane Zaffaroni.

Dénomination « Passage du Temps Retrouvé » avec sa traduction en Provençal.

Un contre M^{me} Maryse Autheman

Délibération adoptée à la majorité des membres présents

16. Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux des services techniques

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

17. Action en justice.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Confirmation de la délégation consentie à M. le Maire pour agir en justice dans le cadre d'un recours en plein contentieux devant le tribunal administratif contre une révocation de poste.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

18. Désignation d'un représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, CLECT.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Désignation de M. Jacky Eymieu en tant que représentant de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

19. Transfert de la compétence SCOT à la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

Transfert de la compétence et désignation de M. Yves Lopez en tant que représentant de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

20. Demande subvention au conseil

général 13 pour effectuer des travaux d'amélioration de la forêt communale

Rapporteur : M. Michel Moucadel.

Demande de subvention et plan de financement adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

21. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de quatre années.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

22. Demande participation financière voyage pédagogique en Italie

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

Participation de la commune à hauteur de 55 € par enfant sur justificatif de la participation effective au voyage.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

23. Rétrocession concession au cimetière

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

Acceptation de la rétrocession de la concession au prix de 1 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

24. Lotissement des Arènes

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

Lot n° 4 du lotissement des Arènes attribué à M. Pascal Joussaud et M^{lle} Karine Leydet.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le maire, Jack Sautel

MERCREDI 22 JUIN 2011

Séance ouverte à 20 h 08

Séance clôturée à 22 h 00

Secrétaire de séance : M. Jacky Eymieu

ORDRE DU JOUR

Le vingt-deux juin deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maussane-les-Alpilles, régulièrement convoqué le quinze juin deux mille onze, avec inscription à l'ordre du jour de l'ensemble des points un à seize débattus ci-dessous, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jack Sautel, maire. Pouvoirs : M. Alexandre Wajs a donné pouvoir à M. Jacky Eymieu.

Absent excusé : -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du sept avril deux mille onze.

1. Schéma départemental de coopération intercommunale, SDCl.

Rapporteur : M. le Maire.

Rejet du projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par M. le préfet.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Convention de financement avec le SMED 13

Rapporteur : M. le Maire.

Acceptation de la convention et délégation de signature donnée au maire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Nouveaux statuts de l'Union départementale des comités communaux feux de forêts, UDCCFF.

Rapporteur : M. Michel Moucadel.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et n'a pas fait l'objet d'une délibération

4. Régime indemnitaire personnel communal

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

Adoption de modifications dans le cadre du régime indemnitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Voiries et réseaux : lotissement le Clos de Mérigot

Rapporteur : M. le Maire.

Rétrocession acceptée et autorisation donnée au maire pour lancer la procédure de classement de cette voie dans le domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Modification du tarif de location de la salle Agora Alpilles

Rapporteur : M^{me} Christiane Zaffaroni.

Modification adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Convention de mise à disposition d'un local pour la direction générale adjointe de la solidarité

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

Accord sur le contenu de cette convention et délégation de signature donnée au maire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Convention de location d'un local à l'association SIOVB

Rapporteur : M. le Maire.

Accord pour établir une convention entre la commune et l'association SIOVB, pour la mise à disposition d'un local contre la somme annuelle de 450 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Contrat d'affermage eau et assainissement

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

Approbation du principe de la délégation de service public pour la gestion du contrat d'affermage eau et assainissement, lancement d'une consultation pour un marché de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une DSP du service public de l'eau et de l'assainissement et décision de conclure tout avenant au contrat d'affermage eau et assainissement jusqu'au jour d'entrée en vigueur du nouveau contrat d'affermage.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10. Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles

Rapporteur : M. Michel Moucadél.

Approbation des termes de la charte

d'objectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

11. Admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme

Rapporteur : M. le Maire.

Acceptation de la mise en non-valeur de cette taxe d'urbanisme.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

12. Modification crédit jours – tarifs du camping Les Romarins

Rapporteur : M^{me} Christiane Zaffaroni.

Adoption de la modification du crédit jours.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

13. Cession camion-benne

Rapporteur : M^{me} Christiane Zaffaroni.

Acceptation de la cession du camion benne au prix minimum de 10 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

14. Aménagement avenue du Général De Gaulle : transfert de la maîtrise d'ouvrage

du conseil général 13 à la commune

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

Délégation donnée au maire pour signature avec le CG 13 d'un protocole conférant à la commune la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs à l'aménagement de la traversée urbaine de la RD 27 et sollicitation du soutien technique et financier du conseil général 13.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

15. Motion contre le gaz de schiste

Rapporteur : M. Michel Moucadél.

Refus d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

16. Demande subvention conseil régional

Rapporteur : M. le Maire.

Adoption des termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional et autorise M. le Maire à le signer.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Maire, Jack Sautel

VENDREDI 8 JUILLET 2011

Séance ouverte à 17 h 30

Séance clôturée à 19 h 00

Secrétaire de séance : M. Alexandre Wajs

ORDRE DU JOUR

Le huit juillet deux mille onze à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Maussane-les-Alpilles, régulièrement convoqué le premier juillet deux mille onze, avec entre autres ce point inscrit à l'ordre du jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jack Sautel, maire.

Pouvoirs : M. Michel Moucadél a donné pouvoir à M. Jack Sautel, M^{me} Christiane Zaffaroni à M. Alexandre Wajs, M. Marc Gonfond à M^{me} Elisabeth Dumoulin et M. Jacky Manka à M. Jean-Christophe Carre.

Absent : Jean-Baptiste Quenin.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du vingt-deux juin deux mille onze.

1. Attribution marché de travaux réaménagement école communale

Rapporteur : M. le Maire

Attribution marché lot par lot

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Désistement lot n° 4 Capelette I

Rapporteur : M. le Maire

Constatation rupture des pourparlers et désistement lot 4 Cap I, autorisation donnée

à M. le Maire pour la commercialisation du Lot 4 Cap I et pour action en justice utile à indemniser la commune du préjudice qu'elle aurait subi.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Demande subvention au conseil général 13 FDADL

Rapporteur : M. le Maire

Accord pour demander une subvention au conseil général 13, FDADL.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

4. Demande subvention au conseil régional PACA

Rapporteur : M. le Maire

Accord pour demander une subvention au conseil régional PACA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Demande subvention du Festival des Alpilles – Provence'Art

Rapporteur : M. Yves Lopez

Accord d'une subvention à l'association A3-Art dans le cadre du festival des Alpilles.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Décision modificative budgétaire n° 2011/01

Rapporteur : M. le Maire

Adoption de la décision modificative budgétaire n° 2011/01.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Mentions sur les actes des acquisitions foncières aidées par le conseil général 13

et le conseil régional PACA

Rapporteur : M. le Maire

Adoption modification des mentions des actes d'acquisitions foncières aidées par le conseil général 13 et le conseil régional PACA.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Régie Spic, admission en non-valeur d'un titre de recette

Rapporteur : M. le Maire

Adoption admission en non-valeur d'un titre de recette de 2006.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Mise au pilon d'ouvrages de la bibliothèque municipale

Rapporteur : M. Yves Lopez

Acceptation principe et modalités mise au pilon d'ouvrages de la bibliothèque municipale par l'agent responsable de la bibliothèque municipale.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10. Modification des règlements intérieurs des salles municipales

Rapporteur : M. le Maire

Adoption modification des règlements intérieurs des salles municipales.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

11. Acquisition sonomètre

Rapporteur : M. le Maire

Accord pour l'achat d'un sonomètre.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

12. Renouvellement convention avec le

conseil général 13 pour « Saison 13 »

Rapporteur : M. Yves Lopez

Accord pour le renouvellement de la convention avec le conseil général 13 pour « Saison 13 » et accord pour que M. Yves Lopez soit le représentant de la commune dans le cadre de ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres

présents.

13. Règlement chasse campagne 2011-2012

Rapporteur : M. Marc Fusat

Adoption règlement chasse campagne 2011-2012 et acceptation nouvel actionnaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres

présents

14. Modification composition CCFF

Rapporteur : M. Marc Fusat

Accord modification composition CCFF en intégrant deux nouveaux bénévoles.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Maire, Jack Sautel

29 SEPTEMBRE 2011

Séance ouverte à 20 h 00

Séance clôturée à 22 h 30

Secrétaire de séance : M^{me} Elisabeth Dumoulin

ORDRE DU JOUR

Le vingt-neuf septembre deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maussane-les-Alpilles, régulièrement convoqué le vingt-trois septembre deux mille onze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jack Sautel, maire.

Pouvoirs : M. Yves Lopez a donné pouvoir à M. Jean-Christophe Carre, M^{me} Christiane Zaffaroni à M. Jacky Manka, M. Michel Moucadel à M. Jack Sautel, M. Alexandre Wajs à M. Jacky Eymieu, M. Marc Fusat à M^{me} Magali Favary et M^{me} Mireille Claver à M^{me} Christiane Molina.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du huit juillet deux mille onze.

M. le Maire informe qu'il n'a pas pris de décision depuis la dernière séance du conseil municipal du 8 juillet 2011.

1. Villa Romana : Modalités de révision annuelle des loyers et de relocation

Rapporteur : M. Jack Sautel

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2010/03/25/13 en sa séance du 25 mars 2010, le conseil municipal a fixé le montant des loyers initiaux des logements appartenant à la commune du programme Villa Romana. Il rappelle également que ces logements sont gérés par l'intermédiaire d'un mandataire, en raison d'un mandat de gestion signé le 22 avril 2010 pour une durée de trois ans. Dans le cadre de cette gestion, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de définir les modalités de révisions des loyers et propose les deux types suivants :

- Révision Annuelle des loyers des locataires en place : les loyers principaux et accessoires seront révisés à date anniversaire des contrats de location en fonction de l'indice INSEE (IRL) de référence conformément à la réglementation en vigueur applicable au patrimoine locatif non conventionné.
- Nouveau Loyer en cas de relocation durant l'année civile : la commune autorise le mandataire à appliquer la révision du loyer et accessoire, telle que définie annuellement par le bailleur social ERILIA sur son patrimoine non

conventionné, si celle-ci n'a pas été appliquée au logement objet du changement de locataire pour l'exercice concerné.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'application des modalités de révision des loyers, annuelles pour les locataires en place et nouveau loyer en cas de relocation durant l'année civile, telles que définies annuellement par le bailleur social Erilia pour l'ensemble de son parc locatif.

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

2. Admission en non-valeur de divers titres de recette

Rapporteur : M. Jack Sautel

M. le Maire présente une demande d'admission en non-valeur émise par M. le trésorier reçue en date du 29 juillet 2011.

M. le Maire donne le détail de la demande d'admission en non-valeur proposée par M. le Trésorier pour un total général de 1499,49 € :

- titre de recettes n° 356 de l'exercice 2005 sur le budget général de la commune, pour la somme de 260,00 €, qui correspond à un départ du camping sans payer sa facture,
- titre de recette n° 297 de 2006, sur le budget général de la commune, pour la somme de 320,00 €, qui correspond à un non-paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour un échafaudage,
- titre de recette n° 348 de 2008, sur le budget général de la commune, pour la somme de 425,50 €, qui correspond à un non-paiement de la participation des riverains pour la réhabilitation des gaudres,
- titre de recette n° 304 de 2009, sur le budget général de la commune, pour la somme de 394,99 €, qui correspond à un non-paiement de frais de mise en fourrière,
- titre de recette n° 221 de 2009, sur le budget général de la commune, pour la somme de 49,50 €, qui correspond à un non-paiement de l'abonnement de téléassistance, 4^e trimestre,
- titre de recette n° 102 de 2010, sur le budget général de la commune, pour la somme de 49,50 €, qui correspond à un non-paiement de l'abonnement de téléassistance, 1^{er} trimestre

Après poursuites par les services de la Direction générale des Finances publiques, il s'avère que ces créances sont irrécouvrables. Sur proposition de M. le Trésorier, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

l'unanimité des membres présents, DECIDE d'admettre en non-valeurs les titres de recette ci-dessus indiqués.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au compte 654 du budget général de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Convention de financement avec le SMED 13

Rapporteur : M. Jacky Eymieu

M. Jacky Eymieu rappelle que dans sa séance 15 mai 2003, le conseil municipal a décidé le transfert au SMED de la compétence de maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique.

Il fait part du contenu d'une convention de financement entre le SMED 13 et la commune, celle-ci correspondant aux travaux d'intégration des réseaux de télécommunication en coordination avec les travaux sur le réseau d'électricité situés chemin du Mas d'Astre qui vont être réalisés.

M. Eymieu indique que le coût estimé de l'opération est de 63742,00 € HT, soit 76235,00 € TTC, dont 19123,00 € d'aide financière du conseil général suite à la commission permanente du 21 juin 2011 et 57112,00 € de participation de la commune.

Le conseil municipal oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

vu le projet de convention de financement entre le SMED 13 et la commune de Maussane-les-Alpilles,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement de travaux telle que présentée. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

4. Cession gratuite à la commune : parcelles cadastrées section C n° 428 et 431

Rapporteur : M. Jack Sautel.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des différents échanges avec les propriétaires des parcelles cadastrées section C n° 428 et 431.

Ces parcelles sont situées lieudit « Les Gypières Trincades » et ont une superficie, respectivement, de 2391 m² et 1227 m² soit au total 3618 m².

M. le Maire indique que les propriétaires ont fait part de leur souhait de céder à titre gratuit

à la commune, les deux parcelles ci-dessus décrites et précise que cette donation n'est grevée d'aucune charge ni condition.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la donation de la parcelle cadastrée section C n° 428 et de la parcelle cadastrée section C n° 431.

PRÉCISE que les frais d'acte inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune, AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la donation de ces deux parcelles.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Délibération cadre concernant les modalités de recrutement des agents non titulaires pour des besoins occasionnels.

Rapporteur : M. Jack Sautel.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires dans certaines situations limitativement énumérées par la loi.

Ainsi, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, des agents non titulaires peuvent être recrutés, notamment pour répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel, ou pour remplacer un agent placé en position de congés pour maladie.

M. le Maire ajoute que pour les fonctionnaires absents pour cause de maladie, le certificat médical doit être adressé à la collectivité territoriale dans un délai maximum de 48 h.

Afin de pouvoir faire face au remplacement ou à la poursuite du remplacement d'un agent qui déposerait ultérieurement un avis d'arrêt de travail pour cause de maladie, il est proposé de permettre durant ce laps de temps le recrutement d'agents non-titulaire sur le fondement d'un besoin occasionnel, et ce pour une durée maximale d'une semaine.

Le conseil municipal, ouï l'exposé maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 3

AUTORISE M. le Maire à recruter des agents non-titulaires pour besoin occasionnel et pour une durée maximale d'une semaine dans les cas susvisés

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

6. Retrait délibération n° 2011/06/22/09 du 22 juin 2011 « Contrat d'affermage eau et assainissement »

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

M. Jacky Eymieu rappelle le contenu de la délibération n° 2011/06/22/09, prise le 22 juin 2011, concernant les contrats d'affermage eau et assainissement.

Ainsi, il précise que cette délibération porte sur trois points, à la fois sur l'autorisation

donnée à M. le Maire de relancer la délégation de service public, concernant la dévolution des services de l'eau et de l'assainissement.

M. le rapporteur poursuit en indiquant qu'il s'agissait également d'autoriser M. le Maire à prolonger les contrats d'affermage actuel qui arrivent à échéance au 24 novembre 2011 et enfin de lancer un marché afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage qui accompagnerait la commune dans la procédure de délégation de service public.

M. le rapporteur indique qu'il y a lieu de procéder au retrait de cette délibération pour les raisons suivantes :

- Concernant l'autorisation donnée à M. le Maire de relancer la délégation de service public, l'article L.1411-4 du CGCT prévoit que les collectivités se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- Concernant maintenant l'autorisation donnée à M. le Maire de prolonger le contrat d'affermage actuel qui arrive à échéance au 24 novembre 2011, l'article L.1411-2 du CGCT énumère limitativement les conditions de prolongation d'une délégation de service public en cours. Ainsi il sera proposé ultérieurement la signature d'un avenant dans les conditions fixées « a » dudit article.

- Concernant enfin le troisième et dernier point, le conseil municipal estime opportun d'élargir les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un diagnostic des équipements existants et relatifs à l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement et à l'éventuelle rédaction du rapport prévu à l'article L.1411-4 du CGCT.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retirer la délibération n° 2011/06/22/09 du 22 juin 2011

AUTORISE le lancement d'un marché en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la collectivité qui comportera en Tranche Ferme, l'audit des équipements existants ainsi que le rapport prévu par l'article L.1411-4 et en Tranche Conditionnelle, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour le pilotage de la procédure de délégation de service public

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Élection des membres de la Commission d'ouverture des plis dans le cadre des procédures de délégation de service public

Rapporteur : M. Jack Sautel.

M. le Maire rappelle, que tout avenant à une délégation de service public qui dépasse le seuil des 5 % du montant initial de la rémunération de service doit faire l'objet de l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il précise que la dite commission, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, est composée par le maire ou son représentant, président et par trois

membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Vu la liste unique déposée à l'ouverture du scrutin et composée, outre de M. Jack Sautel maire de :

- Membres titulaires : M. Jacky Eymieu, M. Michel Moucadel et M^{me} Christiane Zaffaroni
- Membres suppléants : M. Jean-Christophe Carre, M^{me} Christiane Molina et M. Marc Fusat, Vu le dépôt de ladite liste,

Vu l'élection à bulletin secret et le dépouillement qui s'en est suivi,

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire, Vu le nombre de bulletin trouvés dans l'urne : liste « sautel » : 19 bulletins – Blancs ou nuls : 0 bulletin
ÉLIT la liste des conseillers municipaux ci-dessous en qualité de membres de cette commission :

• Membres titulaires :

- M. Jack Sautel, maire,

- M. Jacky Eymieu,

- M. Michel Moucadel

- M^{me} Christiane Zaffaroni

• Membres suppléants :

- M. Jean-Christophe Carre

- M^{me} Christiane Molina

- M. Marc Fusat

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Modification délibération vente lots Capelette IV.

Rapporteur : M. Jack Sautel

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les conditions d'attributions des trois lots du lotissement visé en objet, et plus particulièrement les conditions financières de la vente à hauteur de 35 € hors taxes le m².

Il précise par ailleurs que les dispositions de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2010 ont modifié le régime de calcul et d'assujettissement à TVA des opérations immobilières sur les lotissements communaux.

En application de ces dispositions, il y a lieu de compléter la délibération du 6 mai 2010 visée en objet.

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, Vu la délibération n° 2010/05/06/02 du 6 mai 2010

Vu les dispositions de la LFR pour 2010 et notamment son article 16

COMPLÈTE la délibération comme suit

• Attribution lot n° 1 (1 210 m²) à la SCI Morgan (Samuel Pierre) prix de vente 45 226,10 euros dont TVA sur marge pour 2 876,10 euros

• Attribution lot n° 2 (1 210 m²) à Camous Adrien et Paul prix de vente 45 226,10 euros dont TVA sur marge pour 2 876,10 euros

• Attribution lot n° 3 (1 224 m²) à Perelli Fabrice prix de vente 45 749,38 euros dont TVA sur marge pour 2 909,38 euros

SOLLICITE de l'étude de Maître Pierre Amalvy, notaire à Maussane-les-Alpilles,

la modification des compromis de vente et actes tels que rédigés à ce jour, et ce en application des dispositions de la délibération n° 2010/05/06/02 du 6 mai 2010 complétée par la présente délibération
AUTORISE M. le maire à signer tout document correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

9. Fixation coefficient multiplicateur unique applicable à la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

M. le Maire expose aux membres présents du conseil municipal, les dispositions des articles L.2333-2 et suivants, L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26, du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé selon le taux maximal en vigueur, soit 8.12

DECIDE que ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Maussane-les-Alpilles.

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

10. Délégation au SMED 13 afin d'assurer le suivi des déclarations faites par les fournisseurs d'énergie

Rapporteur : M. Jacky Eymieu

Point retiré de l'ordre du jour et ne fait pas l'objet d'une délibération

11. Acceptation donation de M. Galon

Rapporteur : M. Jack Sautel.

M. Jack Sautel rappelle qu'en mars 2010, M. Laurent Galon a expressément manifesté sa volonté de faire don à la commune d'huiles en raison de son attachement au village de Maussane-les-Alpilles. Depuis, les discussions se sont poursuivies et ce, jusqu'au décès de l'artiste peintre, survenu le 15 décembre 2010. M^{me} Paulette Galon, son épouse, ainsi que les héritiers de M. Laurent Galon ont fait part de leur souhait de voir respecter la volonté de M. Laurent Galon en finalisant le don de ses œuvres.

M. le Maire fait part de la composition de ce don d'un lot de vingt-cinq tableaux et donne lecture des grandes lignes d'un projet de

protocole de donation simple de M. Laurent Galon à la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu le projet de protocole présenté,
ACCEPTE la donation d'un lot de vingt-cinq tableaux réalisés par M. Laurent Galon,
APPROUVE le protocole tel que présenté,
AUTORISE M. le Maire à signer le protocole tel que présenté,

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

12. Rectification erreur matérielle délibération n° 2011/07/08/01 en date du 8 juillet 2011 « Attribution marché de travaux réaménagement de l'école communale ».

Rapporteur : M. Jacky Eymieu.

M. Jacky Eymieu rappelle que lors de la dernière séance du conseil qui a eu lieu le 8 juillet 2011, par délibération n° 2011/07/08/01, le marché de travaux de réaménagement de l'école communale a été attribué lot par lot.

M. le rapporteur indique qu'il y a eu une erreur matérielle concernant la dénomination exacte du titulaire du lot n° 8 – serrurerie.

En effet, la délibération initiale prise en date du 8 juillet 2011, n° 2011/07/08/01, indique que le lot n° 8 - Serrurerie, est attribué à l'entreprise Ferolia pour 17 178,20 € HT mais la dénomination exacte du titulaire, telle que stipulée dans l'acte d'engagement du marché, est « SARL Pierre Bhang ». M. le rapporteur propose donc de rectifier cette erreur matérielle par la phrase suivante :

« lot n° 8 - Serrurerie, est attribué à la SARL Pierre Bhang pour 17 178,20 € HT »

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE cette rectification d'erreur matérielle, telle que présentée ci-dessus
DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. Convention de partenariat avec le CCFF des Baux de Provence et le CCFF de Maussane-les-Alpilles.

Rapporteur : M. Jack Sautel

M. Jack Sautel rappelle aux membres présents du conseil municipal que dans sa séance du 18 avril 1996, le conseil municipal a décidé la création d'un Comité communal de feux de forêts. Il précise que le CCFF, fait le relais entre les élus et la population, pour contribuer activement à la prévention et à la lutte contre les incendies.

M. le Maire rappelle que M. Michel Moucadel a été élu délégué titulaire du Comité communal de feux de forêts et M. Marc Fusat, délégué suppléant en date du 20 mars 2008.

M. Jack Sautel donne lecture d'un projet de convention de partenariat entre le Comité communal de feux de forêts de la commune et de celui des Baux-de-Provence. Ainsi, dans le cadre des objectifs de solidarité intercommunale, il est envisagé de pouvoir

intervenir en dehors de notre territoire en cas d'incendie.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VU le projet de convention avec la commune des Baux de Provence tel que présenté,
APPROUVE cette convention de partenariat afin que le CCFF de la commune puisse intervenir sur la commune des Baux de Provence en cas d'incendie.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.
DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

14. Modification du contrat de location type de l'Espace Galerie

Rapporteur : M. Jean-Christophe Carre

M. Jean-Christophe Carre donne lecture aux membres présents du conseil municipal du contrat type actuellement utilisé lors des locations de l'Espace Galerie.

M. le rapporteur indique qu'il y a lieu de rectifier l'article 16, concernant l'indemnité d'occupation, en effet, il est indiqué « payable à réception d'un titre de recette formant avis des sommes à payer, entre les mains du receveur », or l'encaissement est fait via la régie de recettes des locations de salles municipales.

Ainsi, M. Jean-Christophe Carre suggère pour l'avenir de procéder à la modification correspondante.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu le contrat de location type modifié,
ADOPTE le contenu modifié du contrat de location type de l'Espace Galerie, tel que présenté.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

15. Convention type pour l'utilisation du MédiaCITYBUS.

Rapporteur : M. Jean-Christophe Carre.

M. Jean-Christophe Carre rappelle, que lors de la séance du 9 septembre 2010, le conseil municipal a adopté un contrat dans le cadre de la mise à disposition gratuite d'un MédiaCITYBUS et a autorisé M. le Maire à signer ce dernier avec la SARL Infocom-France. Il donne ensuite lecture des grandes lignes de ce contrat et rappelle que le MédiaCITYBUS a été livré et inauguré tout dernièrement lors du forum des associations qui s'est tenu le samedi 10 septembre 2011.

M. Jean Christophe Carré précise, qu'il y a lieu d'adopter le contenu d'une convention type d'utilisation du minibus et de ses annexes et en donne lecture.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu la convention type ainsi que ses annexes 1 et 2 présentées,

ADOPTE le contenu de la convention type et de ses annexes dans le cadre de la mise à disposition du minibus aux associations qui

en feront la demande,

AUTORISE M. le Maire à signer ces documents lors de tout prêt.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

16. Demande subvention de l'association Jazz à Saint-Rémy

Rapporteur : M. Jean-Christophe Carre.

M. Jean-Christophe Carre donne lecture d'un courrier reçu le 1^{er} août dernier, de l'association Jazz à Saint Rémy, association dont le siège se situe à la Maison des associations à 13210 Saint-Rémy-de-Provence.

M. le rapporteur précise que cette association organise chaque année en septembre, depuis 2008, le festival Jazz à Saint Rémy de Provence et que cette année elle souhaite élargir le lieu de ses concerts à d'autres communes des Alpilles. Un concert sera organisé à Maussane-les-Alpilles le 19 novembre prochain à la salle Agora. À ce titre, l'association, demande le versement d'une subvention de 400 € correspondant à la participation aux frais techniques tels que la sonorisation et les lumières.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer à l'association Jazz à Saint Rémy une subvention de 400 €,

DECIDE la mise à disposition à titre gracieux de la salle Agora Alpilles,

PRÉCISE que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général de la commune

DONNE tous pouvoirs au maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

17. Convention avec l'Entraide Solidarité 13 pour la mise à disposition de salles.

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

M^{me} Christiane Molina rappelle que la commune met à disposition de l'Entraide Solidarité 13, pour l'association « Lou Rescontre » plusieurs salles du complexe Agora Alpilles pour les diverses activités de l'association.

Ainsi M^{me} le rapporteur donne la liste et les créneaux de ces activités :

- Les lundis de 14h00 à 18h00, salle « Lou Rescontre » pour des activités,
- Les jeudis de 14h00 à 18h30, salle « Lou Rescontre » pour des goûters animés,
- Les jeudis de 14h00 à 16h00, salle de « l'Amandier » pour la chorale,
- Les jeudis de 14h00 à 18h00, salle de « l'Olivier » pour le bridge,
- Les vendredis, de 11h00 à 12h00, salle de « Danse » pour la Gymnastique.

M^{me} Christiane Molina donne lecture des grandes lignes d'une convention, dans le cadre de la mise à disposition par la commune de ces salles à l'Entraide Solidarité 13, pour l'association « Lou Rescontre », pour une période d'un an commençant à courir le 1^{er} octobre et jusqu'au 30 septembre de l'année suivante, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu le projet de convention présenté, APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition telle que présentée, AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

18. Transport scolaire : remboursement suite à un refus de prise en charge par le conseil général 13

Rapporteur : M^{me} Christiane Molina.

M^{me} Christiane Molina donne lecture aux membres présents du conseil municipal d'un courrier du conseil général 13 et plus précisément de la Direction des Transports et des Ports – Service Transports Scolaires, reçu le 16 septembre dernier.

Ce courrier fait part du refus du conseil général 13 de prendre en charge la carte de transport scolaire de M. Axel Sautel, jeune homme domicilié sur la commune, car ce dernier est en contrat d'apprentissage rémunéré et n'entre donc pas dans le champ d'application des bénéficiaires de cette prise en charge, conformément au règlement des Transports Scolaires, concernant « les bénéficiaires ».

M^{me} le rapporteur rappelle que depuis la rentrée scolaire 2003/2004, le conseil général 13 a décidé la gratuité des transports scolaires, excepté les frais de dossier. Ainsi, pour les inscriptions prises jusqu'au 31 juillet 2011, une somme de 10 € est demandée pour couvrir les frais de dossier, du 1^{er} août au 30 septembre 2011, celle-ci s'élève à 30 € et enfin du 1^{er} octobre au 31 décembre 2011, 50 €.

M^{me} Molina précise que la régie de recettes de vente de cartes de transports scolaire, constituée que des frais de dossiers, n'est pas une régie de recettes et d'avances et en l'état, il n'est pas possible de pourvoir effectuer un remboursement.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, M. Sautel sort de la salle et ne prend pas part à la délibération et au vote,

AUTORISE M. Eymieu, 1^{er} adjoint à procéder au remboursement par mandat administratif de la somme de 10 € payée par chèque le 27 juillet 2011.

DONNE tous pouvoirs à M. Eymieu, 1^{er} Adjoint, pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres ayant pris part à la délibération et au vote

19. Restauration d'un document d'archive et demande de subvention.

Rapporteur : M^{me} Maryse Autheman.

M^{me} Maryse Autheman indique aux membres présents du conseil municipal que la commune a en possession un dessin au format 80 cm/50 cm de notre fontaine monumentale de la Place, 2nd empire.

M^{me} Autheman insiste sur la nécessité de conserver en état ce document.

Une consultation a été lancée afin de choisir

un prestataire pour restaurer cette œuvre.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le principe de restauration de cette œuvre

SOLLICITE de l'aide financière du conseil général 13 à hauteur de 60 %

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

20. Dates des festivités 2012

Rapporteur : M. Jacky Manka

M. Jacky Manka, fait part aux membres présents du conseil municipal des propositions émises par la commission Information, Communication, Relations Publiques, Fêtes et Cérémonies, Tourisme, Animations, concernant les dates des festivités 2012.

Fête de la Musique : jeudi 21 juin

Fêtes du 14 juillet : vendredi 13, samedi 14 & dimanche 15

Fêtes du 15 août : samedi 11, dimanche 12, lundi 13, mardi 14 & mercredi 15

Fête du « Temps Retrouvé » : dimanche 26 août

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ADOpte les dates des festivités 2012 comme indiquées ci-dessus,

DONNE au maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

21. Dépôt aux archives départementales.

Rapporteur : M^{me} Maryse Autheman.

M^{me} Maryse Autheman donne lecture d'une liste de documents présentant un intérêt historique et patrimonial certain.

M^{me} le rapporteur précise que les communes de plus de 2000 habitants ont la possibilité de confier, sur décision de l'organe délibérant, un dépôt volontaire de ces documents, aux archives départementales, tenant lieu de contrat de dépôt.

M^{me} le rapporteur précise que la commune reste propriétaire de ces archives mais la responsabilité, la conservation, le classement et la communication en incombe alors aux archives départementales.

De plus, il n'est procédé, dans les fonds d'archives communales déposés aux archives du département, à aucune élimination sans l'autorisation du conseil municipal.

Le conseil municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la liste des documents proposés à être déposés aux archives départementales,

ACCEPTE le dépôt de ces documents aux archives départementales, dans les conditions ci-dessus précisées,

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le maire, Jack Sautel

Patrick Roux

Action et réflexion
vont toujours de pair !

Avec Patrick Roux, l'image du fonctionnaire ou plus exactement sa caricature vole en éclat. En effet, le nouveau DGS (directeur général des services) est dynamique, prompt dans ses décisions, affichant une volonté de régler efficacement les problèmes avec une extrême courtoisie et une grande ouverture d'esprit non dépourvue de fermeté. La stabilité de l'emploi n'est jamais entrée, non plus, en ligne de compte dans son plan de carrière, puisque tous les sept à huit ans environ, il aspire à changer de collectivité. Trop exigeant quant à sa mission, il ne veut absolument pas tomber dans une certaine routine. Et surtout il tient à conserver sur les personnes dont il a la responsabilité et les tâches qu'il doit accomplir, le recul nécessaire. L'attrait de la Vallée des Baux et plus particulièrement de Maussane-les-Alpilles a été déterminante dans son choix. Il a toujours été sensible à la qualité de vie et celle de notre village jouit d'une excellente réputation... Aussi a-t-il mis tout en œuvre pour décrocher cet emploi qui convient parfaitement à ses souhaits et à ses compétences. Ce n'est pas la première fois qu'il adopte cette tactique. Déjà après avoir collaboré à la direction des actions publiques de Marignane, Patrick Roux obtint, à 23 ans à peine, le



Patrick Roux très à l'aise au milieu d'une partie du conseil municipal

poste de directeur général des services à la mairie de Gréoux-les-Bains! La chance est passée par là ou tout simplement il a été très persuasif lorsque le premier magistrat de la ville lui a demandé sans détour :

— Expliquez-moi que vous êtes absolument l'homme de la situation !

Pendant plus d'une heure et demie, ce jeune homme volontaire et brillant a présenté toutes les facettes de son métier. A la fin de l'entretien, il a participé, d'une façon impromptue, à une réunion du Conseil des Adjoints. Dès le lendemain le Maire lui téléphonait pour l'engager avec ces mots encourageants et plein de promesses :

— Je crois que je peux vous faire confiance !

Ce fut également le cas avec Jack Sautel et toute son équipe qui l'ont choisi parmi de très nombreux candidats. Ses solides études, sa longue expérience, sa passion pour le Service Public et ses qualités humaines ont su vraiment plaider en sa faveur

Jean Esposito

COMMISSION URBANISME, SÉCURITÉ, STATIONNEMENT, TRAVAUX PUBLICS

travaux...

Groupe scolaire Charles Piquet

Des importants travaux sont entrepris depuis la mi-juillet au groupe scolaire Charles Piquet pour un montant de 640 000 €. Ceux-ci, initialement prévus en deux tranches ont été réunis en une seule opération afin de ne pas créer à deux reprises les désagréments induits. Ces travaux concernent : la restructuration et l'agrandissement de la cantine (du réfectoire et de la cuisine) afin d'accueillir en un seul service tous les enfants ; la création d'une nouvelle classe et d'un atelier informatique dans l'ancien appartement de fonction à l'étage ainsi que la reprise des toilettes au rez-de-chaussée.



rentrée scolaire



Notre rentrée scolaire 2011-2012 s'est bien passée. La transition avec la crèche s'est faite en douceur et sans trop de pleurs, grâce la présence de M^{me} Rémée Moucadet que les tout-petits connaissent bien. Une autre bonne nouvelle a été l'ouverture d'une classe composée de 8 CP et 8 CM2 conduite par Madame Maitre.

GROUPE SCOLAIRE CHARLES PIQUET

La municipalité a pris la décision de réaliser l'ensemble des travaux répartis initialement en deux tranches afin de remédier une fois pour toutes aux désagréments et de permettre de ne plus revenir sur ce bâtiment. C'est la raison pour laquelle les travaux commencés en juillet se prolongent jusqu'en fin d'année. Ces travaux d'un montant de 640 000 €, financés à 65 % par le conseil général nous permettront d'avoir une cuisine aux normes, mieux aménagée et plus grande. Des réfectoires suffisamment vastes pour ne faire qu'un seul service et dans les logements qui étaient inoccupés au

premier étage une salle de bibliothèque, une salle informatique, des w.-c. Bien sûr, ces travaux ont nécessité une certaine organisation, puisque depuis la rentrée de septembre jusqu'à la rentrée des vacances de la Toussaint, les enfants ont mangé à l'espace Agora Alpilles. Les repas nous ont été livrés par la société Sodexo d'Arles et nous tenons à remercier les élus, le personnel communal, les parents et grands-parents qui nous ont aidés à faire les allers-retours pour encadrer les enfants. La réception des travaux du rez-de-chaussée s'est faite le 21 octobre afin que les enfants retrouvent leur cantine à la rentrée des vacances de la Toussaint. La classe de CM2 a dû déménager dans la salle du bas de la Mairie, nous remercions M. Galland pour sa compréhension. Nous pensons qu'il pourra revenir dans le groupe scolaire aux vacances de Noël... Merci également aux directrices et leurs collègues qui ont fait au mieux pour cohabiter durant les récréations.

Concours du Parlement des enfants

Rappelons qu'en fin d'année scolaire la classe de CM2 avait participé au concours du Parlement des enfants. C'est Anouk Podechard qui a gagné ce concours. Elle a pu se rendre à Paris pour y découvrir l'Assemblée nationale avec le concours du député de la XV^e circonscription, M. Bernard Reynes, maire de Châteaurenard. Nous le remercions de sa disponibilité et d'avoir répondu avec beaucoup de gentillesse et de pédagogie aux questions des enfants. Merci à M. Galland pour son implication dans ce projet.

petite enfance, jeunesse, aînés

Petite enfance

Cette année la commune de Mouriès a ouvert sa propre crèche. La municipalité de Maussane-les-Alpilles a attribué les places libérées par les enfants de Mouriès. Après avoir donné les places demandées par les Baux de Provence et Le Paradou, elle a décidé de prendre pour les petits Maussanais les places restantes. Mais il ne faut pas oublier que tout ceci a une incidence sur la subvention allouée à la crèche sur la part du budget communal.

La maison de retraite

La maison de retraite publique de la Vallée des Baux a ouvert un accueil de jour thérapeutique appelé « L'Escale » pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Cet accueil permet la prise en charge de six personnes chaque jour de 9 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi (fermé les WE et jours fériés).

Ce dispositif permet de soulager et d'aider les familles, de favoriser le maintien à domicile, de rompre

l'isolement de la personne âgée et de sa famille et de faire participer les personnes accueillies à différentes activités.

Les transports aller-retour sont assurés par un chauffeur sur simple demande auprès de l'Escale pour inscription.

Le conseil général au travers de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) participe à hauteur de 20 € sur le prix de la journée.

Renseignez-vous sans plus attendre si vous avez besoin d'une aide pour un proche.

Nos aînés

Comme toutes les années nos aînés ne seront pas oubliés. Nous leur offrirons le repas dansant annuel en salle Agora Alpilles le samedi 17 décembre 2011. À cette occasion, nous leur remettrons le colis de fin d'année et, pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, les colis seront remis le jeudi 22 décembre de 8 h 30 à 12 h dans la salle de l'Olivier à Agora Alpilles.

Cette année nous comptons 215 personnes seules et 73 couples.

Nous leur souhaitons à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année.



Repas des seniors

Cantine à l'Agora pendant les travaux



social

Cette année encore le CCAS a aidé plusieurs familles pour la cantine scolaire. Quelques aides ponctuelles pour des familles en difficultés ont été accordées. Nous avons encore beaucoup de demandes de logements malgré le gros effort que nous avons fait lors de la construction de Villa Romana et des jardins de Maussane.

festivités & animations

Fête de l'huile nouvelle

La 21^e édition de la fête de l'huile d'olive nouvelle de la Vallée des Baux aura lieu pour la 1^{re} fois à Maussane-les-Alpilles. Tous les mouliniers de la Vallée des Baux de Provence, réunis pour le baptême de l'huile nouvelle tout juste sortie des presses, célébreront le nectar doré les 9, 10 et 11 décembre à l'espace Agora Alpilles. Comme chaque année, les mouliniers organisent le grand marché des huiles d'olives nouvelles et à cette



occasion procèdent à des intronisations de personnalités dans l'ordre de « l'Huile Nouvelle », élevées au rang de « tastaïre d'ounour ». Tout au long du week-end, de nombreuses dégustations, ateliers de cuisine par des maîtres cuisiniers ou encore animations pour les enfants sont proposés aux visiteurs. Toute la magie aromatique de l'huile d'olive AOC de la Vallée des Baux vous donne rendez-vous à Maussane-les-Alpilles! Entrée libre.

Place aux arts



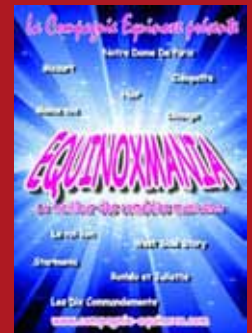
Depuis 12 ans maintenant, la commune organise une manifestation artistique tous les vendredis de mai à septembre. « Place aux Arts » s'adresse à toutes les formes d'art et à l'art sous toutes ses formes! Ainsi, avec le concours de la municipalité de Maussane-les-Alpilles, les artistes, créateurs et artisans d'Art investissent la place du village. Cette année, des animations et démonstrations s'inscrivant dans la thématique « création » sont venues ponctuer et dynamiser cette manifestation... Plusieurs artistes se sont succédé de vendredi en vendredi avec des animations différentes selon leur discipline; ils ont proposé des ateliers « vivants », faisant participer le public (adultes ou enfants). Ce sont les enfants du groupe scolaire Charles Piquet qui ont ouvert le bal, en proposant une exposition de leurs productions artistiques, après étude de l'artiste Pierre Alechinsky. Laurence Alarcon, (Ecolo-Z'Art) qui a proposé des ateliers de recyclage, a connu un beau succès également. Cette artiste maussanaise fait du « Up cycling », autrement dit des customisations diverses (vêtements, objets de déco, meubles) à partir d'objets usagés... produisant des créations très éclectiques et originales.



Laurence Alarcon
Eco Design fumet vert

Place ensuite à l'humour décalé du dessinateur de presse Wingz! Les enfants inscrits aux stages multi-activités estivaux sont venus découvrir le dessin de presse en sa compagnie et se sont essayés à la caricature... Les petits créateurs en herbe se sont ouverts à la créativité et à l'imaginaire en compagnie de Corinne Fraquier (Alpilles Animation)...

Comédie musicale equinoxmania



Nous donnons rendez-vous le 18 février 2012 à l'espace Agora Alpilles, aux amateurs de comédies musicales pour venir découvrir le superbe spectacle Equinoxmania. C'est un véritable show interprété en live par 11 artistes chanteurs, danseurs, comédiens dans plus de 200 costumes qui vous sera proposé. De Chicago à Mozart, du Roi Lion à Cléopâtre, cette rétrospective de plus de 1 h 30 transportera à coup sûr toutes les générations. Renseignement à la Maison du Tourisme.



Wingz

Temps Retrouvé

Cette année, nous fêtons le 15^e anniversaire de la fête du Temps Retrouvé ! À cette occasion, la commune a mis les petits plats dans les grands : de nouvelles animations et l'inauguration officielle d'un Passage du Temps Retrouvé (Carreiron du Têms Retrouba) ont immortalisé cette belle journée.



Inauguration passage du Temps retrouvé en présence de M. Reynes, M. Poniatowski, M^{me} Pierrette Bres, l'ambassadrice de Maussane

Le Temps Retrouvé est plus qu'une simple fête. C'est tout un village qui, l'espace d'une journée, revit cette époque où l'on prenait le temps de rire, de chanter, de suivre le rythme des saisons...

La Commission Tourisme remercie les associations pour leur contribution, (saluons au passage la participation de nouvelles associations) ainsi que les initiatives privées des commerçants.

tourisme

Conformément à notre engagement de favoriser le dialogue et d'organiser des réunions d'information, nous invitons régulièrement les différents acteurs économiques du village à être force de proposition. Ainsi, notre réunion publique du 7 décembre dernier a-t-elle permis d'exposer les projets à venir et d'en débattre...

Notre commission souhaite fidéliser les adhérents de la Maison du Tourisme et inciter le plus grand nombre à les rejoindre. Pour cela, nous envisageons

des « incentive », (prix spéciaux sur des parutions, invitations, places de spectacles... etc.). À l'étude également, une charte de « Bienvenue à Maussane » et un label pour identifier, valoriser les partenaires de la Maison du Tourisme vis-à-vis de nos visiteurs. Un sigle visible dans vos établissements et sur tous nos supports. De nombreuses idées germent dans l'esprit de l'équipe pour fédérer les différents acteurs autour de ses actions et les inciter à y participer. À cet effet, nous espérons vivement la collaboration de l'association des commerçants...

Des travaux d'hiver au camping et à la Maison du Tourisme

Le camping municipal a fermé ses portes depuis quelques jours, tandis qu'une permanence continue pour l'accueil des visiteurs de passage dans la commune. Pendant cette période plus calme, plusieurs chantiers vont être entrepris dans ce secteur, notamment la réfection complète du bloc sanitaire le plus ancien, l'aménagement de l'accueil du camping et de la Maison du Tourisme. Les modifications permettront de désenclaver l'espace accueil, le rendant plus visible depuis la route, ce sera aussi l'occasion d'en aménager l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Nouveau guide touristique

Actuellement, l'équipe Tourisme travaille au remaniement du Guide Touristique de Maussane Les Alpilles. Ce guide propose aux visiteurs de découvrir le village à travers des Circuits Gourmands, Nature ou Culture, des activités sportives et les festivités du village, mais aussi à travers ses commerces, services, artisans, hébergeurs et restaurateurs. Ce guide est financé par la publicité et la commune en a confié la réalisation à un prestataire. Ce dernier démarchera les professionnels maussanais pour leur proposer des encarts publicitaires prochainement. La commune a négocié des tarifs préférentiels pour les adhérents de la Maison du Tourisme !

Rencontres découverte et de bienvenue à Maussane...

Fidèle à son sens de l'hospitalité, la commune avec le concours de l'équipe tourisme, a accueilli les vacanciers séjournant à Maussane autour de trois rencontres découverte de juillet à septembre. Ces moments chaleureux et conviviaux sont l'occasion de faire découvrir aux visiteurs, notre village, ses commerçants, ses producteurs et ses professionnels du tourisme. Ces opérations de promotion remportent un vif succès auprès du public et les retombées commerciales pour les participants sont immédiates. À ce titre, nous espérons la collaboration de l'association des commerçants pour les années à venir...

Accompagnement Tema

Comme vous le savez, la commune a engagé une démarche d'accompagnement par Bouches-du-Rhône Tourisme dans le cadre du dispositif Tema. Le but est de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique sur la base d'un tourisme raisonné, notamment afin d'allonger la saison touristique. Pour ce faire, nous avons retenu les axes du terroir, de l'art de vivre, de la nature et des événements. Le diagnostic de BDT montre que le tourisme représente un secteur économique fondamental à Maussane-les-Alpilles. Toutefois, il souligne

que les différents acteurs du village sont peu impliqués dans les événements ou les actions entreprises par la commune, alors que leur participation est essentielle à la réussite des objectifs visés. À cet effet, l'équipe Tourisme et son comité de pilotage devront **créer des groupes de travail** pour renforcer l'implication des résidents, des commerçants et professionnels du tourisme ainsi que des associations de la commune. Le but est de travailler en concertation sur le cahier des charges de Bouches du Rhône Tourisme pour mettre en œuvre stratégie et moyens. Rendez-vous est donc pris!

Renforcement de la signalétique du village

Un renforcement de la signalétique dans le village, pour indiquer la Maison du Tourisme, est prévu dans les mois à venir.

Dans la continuité de cette étude, nous travaillons également au balisage de points d'intérêt historique et/ou touristique dans le village. Ces lieux seraient fléchés et identifiés par des panneaux d'information avec une photo, un texte descriptif et un flashcode*. Cette étude s'inscrit notamment, dans le cadre du projet PANIERS, plateforme de promotion et de réservation touristique en ligne à l'échelle du pays d'Arles. Elle a pour but d'identifier et de mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel et les savoir-faire locaux. À cet effet, nous réfléchissons à la mise en place de circuits guidant les pas des visiteurs vers le Vieux Maussane notamment. Un concept dont le fil conducteur serait l'authenticité, le patrimoine vernaculaire, le savoir-faire ancestral, et l'héritage patrimonial.



* un flashcode permet d'accéder très rapidement à du contenu multimédia (vidéos, musiques, photos, informations) sur un site Internet depuis un mobile.



Salon Provence Prestige 2012

Vous le savez, en adhérant à l'association de la CCI d'Arles, **Les Chemins de Provence Prestige**, Maussane-les-Alpilles s'attache à valoriser la commune, ses commerçants, ses producteurs et professionnels du tourisme. Aussi, la Commission du Tourisme a-t-elle, sans hésitation, renouvelé sa participation au **Salon Provence Prestige** du 24 au 28 novembre 2011. L'an passé, nous avons créé un quiz invitant les « visiteurs-joueurs » à se rendre à Maussane-les-Alpilles, dans vos établissements, pour retirer leur lot. Forts d'un retour très positif, les villages voisins se sont lancés cette année dans la partie ! Notre équipe a donc proposé une nouvelle animation et, bien sûr, de nouveaux lots. Succès au rendez-vous ! Nos adhérents, invités au **Salon Provence Prestige** par la Maison du Tourisme, auront pu constater l'affluence sur notre stand. Nous profitons de cette occasion pour remercier les partenaires de la Maison du Tourisme qui ont participé à cette opération de promotion. À cette occasion, la commission Tourisme a collaboré également à la réalisation d'un hors série, guide spécial « Les Chemins de Provence Prestige » avec une page consacrée à Maussane-les-Alpilles sur le thème de la cuisine et quelques maussanais illustres. Ce guide édité à 47 000 exemplaires par la CCI, distribué pendant le **Salon Provence Prestige**, sera également encarté dans le journal Farandole du mois de décembre.



environnement

Entretien de la forêt communale

L'ONF a procédé à une opération de dépressage des jeunes peuplements de pin d'Alep dans le quartier des « Fléchons ». Cette opération consiste à réduire la densité des essences ciblées au profit des tiges bien conformées. Il favorise ainsi la croissance en diamètre du tronc, et le développement du houppier (l'ensemble des branches d'un arbre) d'un sujet prometteur. Cette intervention permet également de maîtriser la concurrence au niveau des racines, du

sol, et de la lumière.

Cet hiver l'ONF procédera à la coupe de pins d'Alep à « La Monaque » dont les produits de la coupe sont déjà vendus. L'opération est blanche pour la mairie. Il va également procéder au recensement et au bornage des limites communales de Maussane entre les lieux-dits « St Roman » et « Boutonnet » afin d'établir de manière officielle les limites communales et privées.

L'opération Tazieff

Dans le cadre des opérations Tazieff et de l'élimination des poudrières (zones à très forts risques d'incendies), d'importants travaux de débroussaillage alvéolaire entre les lieux-dits du « Castelas » et « Fangas », ainsi qu'à la « Remiso » vont être entrepris par les Sapeurs Forestiers de Saint-Rémy et financés par le conseil général en coordination avec le parc des Alpilles.

PIDAF

Rappelons ce qu'est un PIDAF : Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier. Ce document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement du massif des Alpilles implique toutes les personnes concernées :

forestiers, éleveurs, agriculteurs, pompiers, élus... C'est ainsi que d'importants travaux de re-profilages et de débroussaillage visant à l'élimination de la biomasse en excès dans les strates basses herbacées et arbustives vont être planifiés entre le chemin

rural des « Poissonniers » et les limites communales des Baux de Provence. Ce nettoyage a pour objectif de faciliter le traitement des incendies, qu'il soit terrestre ou aérien et de réduire significativement cette masse très combustibles en cas de départ de feu.

PNRA

Dans le cadre du développement d'un tourisme vert dans le massif des Alpilles, le parc, le conseil général et la municipalité vont valider très prochainement une nouvelle boucle de cyclotourisme (deux autres existent sur les communes de Cabannes, Saint-Andiol et Verquières) qui passera par la

départementale 78. Cette action s'inscrit dans la politique cyclable volontariste inscrite au schéma d'aménagement routier départemental du Conseil général au même titre que les 3 100 km de routes départementales dont il a la charge. Ces itinéraires balisés pour les promenades à vélo sur

les routes secondaires du département, « les boucles du 13 », ont pour vocation la découverte du patrimoine touristique du département sous un angle différent. Ce sont déjà 7 circuits qui ont été balisés, celui des Alpilles en préparation dans le nord du département s'inscrira comme le huitième.

Fleurissement du village

La municipalité a fait un effort tout particulier sur la qualité du fleurissement de la commune et l'entretien des espaces verts.

Curage des fossés

La commune a évité de nombreuses inondations des routes pendant la période pluvieuse de novembre, grâce à l'entretien de nombreux fossés d'écoulement communal. Nous invitons les propriétaires de terrains à en faire autant tout au long de l'année.



ASA du canal d'assèchement de la vallée des Baux

Avec les périodes d'intenses pluies de ces dernières semaines, et l'afflux d'eau en masse, ce canal a permis la résorption des inondations en zone rurale comme urbaine. Ces intempéries ont occasionné d'importants dégâts dans les terres basses dites « marais » chez les éleveurs de bovins, d'ovins et des arboriculteurs qui ont retrouvé leurs jeunes pommiers dans l'eau, sans oublier les céréaliers et les riziculteurs. La problématique concernant l'asa d'assèchement appelée Association Syndicale Forcée du marais des Baux, est qu'elle concerne actuellement les 2 000 hectares de propriétés agricoles qui se situent au milieu du bassin-versant. Aujourd'hui, seuls ces propriétaires assument les frais de pompage. Devant l'imperméabilisation des surfaces et la déforestation du massif suite aux divers incendies, l'arrivée très violente d'eau de pluie occasionne de plus en plus de dégâts sur ces 2 000 hectares alors que selon une récente étude du Parc Naturel Régional des Alpilles, ce sont aujourd'hui 20 000 hectares qui sont ressuyés par cette seule association et le coût de ressuyage est supporté par ses seuls adhérents. Il est donc urgent de trouver une solution tant au niveau des communes concernées et de leurs habitants (pour les Alpilles : Maussane, Aureille, Paradou, les Baux, Fontvieille...) afin que la charge de pompage ne soit plus supportée par les seuls adhérents agriculteurs. Une étude vient d'être lancée afin que les cotisations soient mieux réparties à l'ensemble du bassin-versant concerné.

chasse

Le dimanche 11 septembre 2011 a donné lieu à une nouvelle saison de chasse. Saison qui je l'espère sera agréable et profitable tant dans le prélèvement de gibiers bien présents dans nos collines que dans la pratique de notre sport favori. Cette année encore, nous restons sur



un effectif constant – plus ou moins 90 chasseurs. Seul bémol depuis cette ouverture, le week-end de fermeture demandé par la préfecture à cause de la sécheresse. Week-end lors duquel a été programmé le lâcher pour les anciens, cinquante faisans

offerts par la municipalité. Lâcher qui, de ce fait, a été reporté au samedi 29 octobre 2011.

Pour info, le Loto de l'association Lou Cassieu est le 4 décembre 2011 salle Agora.

Le délégué de la commission chasse/pêche

Traitement des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2010, notre commune fait partie du syndicat de traitement des déchets ménagers Sud Rhône Environnement. Depuis cette date, nos sacs jaunes sont triés au centre de tri de Beaucaire et nos sacs de RES.T.E. (RESidus des Tris Effectués) sont transformés en éco-compost ménager à l'unité de valorisation organique de Beaucaire. Si chacun d'entre nous a d'ores et déjà amélioré la qualité de ses sacs jaunes en respectant mieux les consignes de tri, des améliorations sont possibles.

Afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement, Sud Rhône Environnement souhaite harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble de son territoire. Cette harmonisation vise à améliorer notre tri de façon qualitative et quantitative tout en limitant les coûts de traitement de l'ensemble de nos déchets. Dans cette optique, il vous est désormais demandé de :

- Déposer uniquement les papiers dans les colonnes bleues,
- Déposer vos briques alimentaires et vos cartons dans les sacs jaunes.

Vous pouvez toujours déposer vos gros cartons en déchèterie de Maussane-les-Alpilles. Pour tout renseignement sur le tri et le traitement de vos déchets contactez Sud Rhône Environnement au 04.66.59.06.51 ou consultez le site Internet www.sudrhoneenvironnement.org.

*Il ne sert à rien à l'Homme de gagner la lune,
s'il vient à perdre la terre
(François Mauriac)*

Meilleurs vœux durables !

La commission animations, communication, tourisme, information, fêtes

ATTENTION
CHANGEMENT DE CONSIGNES

DEPOSEZ VOS EMBALLAGES EN
CARTON ET VOS BRIQUES
ALIMENTAIRES
DANS VOS SACS JAUNES

DESORMAIS
DANS CETTE COLONNE
UNIQUEMENT DU PAPIER

Pour tout renseignement sur le tri contactez Sud Rhône Environnement au 04.66.59.06.51 ou www.sudrhoneenvironnement.org

PAPIER
DEPOSEZ UNIQUEMENT

Les papiers propres :
journaux, magazines, prospectus, certificats, annuaires, cartons, livres

Ne Déposez Pas

Pour tout renseignement, contactez au 04.66.59.06.51

culture

L'art sous toutes ses formes ou presque...

La vraie réussite de cette saison culturelle 2011 a été sans aucun doute le succès remporté par l'Espace Galerie. Pas moins de dix-sept artistes s'y sont succédé * jusqu'en novembre. Et pour l'année prochaine plusieurs d'entre eux ont déjà réservé... La salle municipale n'a pas désempilé non plus avec, en fer de lance, l'excellent Mostafa Fotowat, spécialiste iranien en miniatures persanes. Un véritable travail d'orfèvre.

Au-delà, de ces événements, c'est tout un réseau d'échanges chaleureux qui s'instaure entre

le public et les artistes, offrant à Maussane-les-Alpilles l'image d'un village ouvert à l'art dans un cadre à la hauteur de son accueil et, disons-le, de son ambition.

N'était-il pas également audacieux, que la commune s'implique avec autant d'ardeur dans la seconde édition du tout jeune Festival d'Art Contemporain Apart qui a émaillé de ses œuvres, provocantes quelquefois, le territoire des Alpilles ? Est-il si hasardeux de vouloir bousculer les habitudes, quitte à susciter la critique ? Toujours est-il que cette manifestation a attiré à Maussane-les-Alpilles des amateurs d'art et des collectionneurs, qui sans cet événement, ne s'y seraient peut-être jamais aventurés à l'instar de Poppy Salinger, veuve de Pierre Salinger, ancien

porte-parole du président J. F. Kennedy et brillant journaliste. Ce festival cher à Leïla Voight, sa fondatrice, a eu aussi un autre mérite : celui de mettre en lumière des artistes de Maussane versés dans l'art contemporain aussi discrets mais talentueux

que Romain Mercier, Roland de Leu, Waï B et Nasser Al Aswadi. Et rien que pour eux, l'expérience méritait d'être tentée.

Les spectacles n'ont pas démerité pour autant malgré une fréquentation inégale



Lucie Desprats la nouvelle Ambassadrice de Maussane en compagnie de Guy Bonnet et Jack Sautel

du public. De très beaux moments pourtant, avec, entre autres, une soirée flamenco à l'ambiance « tablaò » très réussie, le quintette à vent « Briovere » qui nous enchante régulièrement par leur fantaisie et le spectacle de rue « L'oreille aux murs » qui a drainé bon nombre de touristes, à la fois curieux et attentifs, mais aussi de Maussanais partis à la redécouverte de leur village au



André Chiron



Final de Guy Bonnet, les Chants D'amour De Mireio

Le minibus des associations

Le minibus annoncé lors du dernier bulletin de printemps est enfin à la disposition des associations qui le désirent. Ce partenariat de 4 ans avec la société Infocom, (qui met le véhicule à disposition et le finance par les publicités qui y sont apposées) permet de transporter jusqu'à 8 personnes plus le chauffeur. Moyennant une contribution symbolique de 5 € par jour d'emprunt, les associations pourront en disposer selon les disponibilités. Ce véhicule de courtoisie se réserve de la même manière qu'une salle municipale en mairie.

Commerce en fête

La municipalité de Maussane-les-Alpilles a renouvelé sa participation à la 9^e édition du « Commerce en Fête » du 5 au 15 octobre 2011. Cette opération commerciale est organisée par la Chambre territoriale de commerce et d'industrie du pays d'Arles pour promouvoir le commerce de proximité des centres-villes et cœurs de villages. Nous remercions les Ets Jean Martin et le Jardin des Alpilles qui y ont participé.

Forum des associations

La journée des associations qui s'est déroulée le 2 septembre dernier a rencontré un vif succès réunissant de nombreux bénévoles venus présenter leurs activités de loisirs, leurs disciplines sportives et leurs animations culturelles. Nous les remercions pour leur bonne humeur et leur disponibilité. Nous leur rappelons en cette fin d'année que les dossiers de subvention sont à retirer en mairie à partir de décembre et doivent être remis avant le 15 février 2012.

La « Bonne Franquette »



Pour la 3^e édition de l'opération « À la bonne franquette » qui s'est déroulée à l'Espace Priaulet, la municipalité a mis à disposition des enfants, de belles structures de jeux gonflables pour leur plus grand bonheur. Les Maussannais venus nombreux pique-niquer en famille ont passé une belle journée d'échanges et de rencontres ; de nombreux élus se sont joints à la fête.



Danse contemporaine

gré d'un parcours ponctué de saynètes, de chansons et de musique.

Enfin, du côté des traditions, une fête du costume avec l'élection de la nouvelle Ambassadrice de Maussane, **Lucie Desprats** s'était conclue sur les accords des « Chants d'amour de Mireio » de **Guy Bonnet**.

La rentrée s'est effectuée en douceur avec la programmation de deux concerts, l'un totalement assumé par une diva étourdissante de virtuosité accompagnée d'un pianiste complètement déjanté et l'autre, proposé dans le cadre d'une délocalisation du Festival de Jazz de St Rémy, plus particulièrement consacré au jazz swing des années trente/ quarante.

Après la traditionnelle veillée calendale du 16 décembre animée par **André Chiron**, ce sera au tour du théâtre



Les Loups Masqués

humoristique d'investir la Salle Agora en mars 2012 avec « Monsieur chasse » inspiré très librement de la pièce de Feydeau. En avril et pour la première fois, la **danse contemporaine** sera présente avec deux ballets de la compagnie « 2 temps 3 mouvements ». Auparavant, en février, se sera joué, en concertation avec la Commission Festivités, un spectacle grand public, très visuel, véritable hommage à la comédie musicale, notamment

française. Sans compter d'autres surprises pour clore la saison et dont nous vous reparlerons dans le prochain bulletin municipal. Mais qui donc a dit qu'il ne se passait jamais rien à Maussane ? Vous désirez en savoir plus ? Consultez régulièrement le site maussanelesalpillles.fr, rubrique Culture et Loisirs, onglet Agenda ou bien communiquez-nous votre adresse e-mail pour être informé directement de nos manifestations et événements en nous écrivant à mairie-maussane-les-alpillles@wanadoo.fr. Nous vous souhaitons une très belle saison culturelle à tous.

La commission culture

* Non, je n'ai pas fait de faute d'orthographe : succédé ne prend pas d's à la fin puisqu'il ne s'agit pas d'un verbe pronominal réfléchi.



Opéra Molotov

Bibliothèque municipale



que le verre de l'amitié offert par la municipalité à l'issue de la séance. Les comédiennes étaient ravies par la mobilisation du public, les séances de lecture attirant habituellement moins de public que les spectacles plus traditionnels ou plus théâtralisés.

Autour de ce spectacle, la bibliothèque a permis aux lecteurs de découvrir la littérature mexicaine et a été décorée aux couleurs de ce pays. En effet, Mme Amada Nuty, habitant Saint-Andiol, mais originaire du Mexique

a gracieusement prêté des éléments de décoration mexicains de sa collection personnelle.

Au cours de l'automne, la bibliothèque a fait l'acquisition de nouveaux documents. La liste des achats est disponible à la bibliothèque.

Début 2012, l'espace des documentaires « jeunesse » devrait être élargi afin d'offrir plus de livres pour les enfants et la bibliothèque réfléchit à l'ouverture d'un nouveau service : celui du portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Des projets en perspectives!!!



Le 12 octobre, a eu lieu une séance de lecture de nouvelles mexicaines « Le Llano en flammes » de Juan Rulfo par 2 comédiennes Agnès Pétreau et Sabine Tamisier. Pour cette 1^{re} séance de lecture, offerte par le conseil général dans le cadre de la manifestation « Les bibliothèques fêtent les littératures du monde », une vingtaine de personnes a fait le déplacement et a apprécié tant la lecture

RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- La cotisation est gratuite pour les habitants de Maussane-les-Alpilles, les enfants scolarisés à Maussane-les-Alpilles, le personnel communal, le personnel de la gendarmerie, le personnel de la Sécurité Civile et les enseignants. Une carte informatique (d'un coût de 2 €) est remise à chaque emprunteur.
- Une cotisation de 16 € par an et par famille est demandée aux usagers extérieurs à la commune.
- La bibliothèque est également ouverte aux vacanciers, en échange d'une caution de 50 € rendue lors de leur départ.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi 10 h 00-12 h 00 /
15 h 00-18 h 00
Jeudi 10 h 00-12 h 00
Vendredi 10 h 00-12 h 00

nouveaux commerçants

De nouveaux commerçants, artisans ou services ont rejoint Maussane

• B. Mendes et L. Ruiz, tapissiers
14 bis av. de la vallée des Baux
04 90 18 28 76

• Eric Ranné, joaillier créateur
Av Vallée des Baux
04 90 98 07 75

• Chez Pilou, bistrot et vins
5, rue des cigales.
04 90 18 23 83

• Florence et Franck Dumont
anciennement « Lis Amélie »
Chemin départemental 17

• Cabinet de Kinésithérapie
Vincent Saelens et Audrey Martin ont repris le cabinet de M. Garrido
1 rue des cigales
04 90 54 48 43

DEUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR ACCUEILLIR VOS ENFANTS

• Cindy Gardes
Impasse du Colisée
Villa Romana
04 90 99 53 48 - 06 16 51 08 66

• Mireille Michel
11 villa Romana – Bat F
04 90 43 51 64 - 06 22 56 20 74

Maussane-les-Alpilles, terre de talents



Les Alpilles au pas de l'âne

Saluons la sortie du nouveau roman de l'écrivain Fred Oberson, maussanais d'adoption et de cœur. L'auteur nous fait voyager à dos d'âne dans les Alpilles avec son personnage Olivier. C'est la Provence de Frédéric Mistral, Alphonse Daudet, Charloun Rieu, Marie Mauron, Yvan Audouard revisitée au passé et au présent dans les 16 communes du Parc Naturel Régional des Alpilles. Une idée de cadeau à mettre au pied de votre sapin !

Petite olive deviendra grande...



Il y a 5 ans, quand Annabel et Jean-Baptiste Quenin lançaient leur gamme de cosmétiques naturels enrichis en huile d'olive, ils étaient loin de se douter d'une telle reconnaissance... La petite entreprise maussanaise vient d'être primée au concours « formes de luxe » à Monaco pour son packaging innovant. Félicitations !

Alex Olarte... champion de France en titre (-90 kg)

Son premier kimono, il l'a porté dès l'âge de 4 ans à Maussane-les-Alpilles. Il fait maintenant partie du Pôle France Junior à Marseille en interne. Ses professeurs, Sylvie Papachristou et Bernard Baeyart du judo club de Maussane-les-Alpilles sont fiers de lui. Même dans ses rêves les plus fous, jamais Alex n'aurait imaginé avoir des objectifs si



élevés : « mon ambition est de participer au championnat d'Europe et du Monde. Avant, je dois décrocher le titre de champion de France (-90 kg) pour pouvoir poursuivre cette aventure extraordinaire. » C'est chose faite depuis le mois d'avril ! Mais Alex, ne s'endort pas sur ses lauriers et vise toujours plus loin... « J'aime regarder devant. Ça m'aide à pousser encore plus loin mes limites. Dans un coin de ma tête, il y a aussi les mini-jeux olympiques. Ce serait également super ».

Durant les vacances d'été, Alex n'a pas ménagé ses efforts en participant à plusieurs stages de préparation pour les Championnats d'Europe à Malte et du Monde en Ukraine où il a effectivement été sélectionné par la Fédération française de judo au vu de ses résultats. Des efforts récompensés par une place de 5^e au « Monde » en août. Aujourd'hui, l'école a repris ses droits et pour la famille Olarte, c'est une véritable course contre la montre qui (re) commence pour allier étude et sport de haut niveau. Cela l'est d'autant plus que Marina, la sœur d'Alex, vient d'intégrer à son tour au Pôle Espoir de judo à Marseille. De la graine de champion s'il en est !

Jean-Claude Quilici, un plein Sud éblouissant



L'artiste qui a installé son atelier à Maussane-les-Alpilles, mène une brillante carrière internationale et expose à Paris, Tokyo, New York, Washington, Singapour et Séoul. Curieusement, il n'avait pas encore exposé à Avignon ! Un oubli fort heureusement réparé puisque récemment, deux expositions phare lui ont été consacrées à Avignon et à Marseille. Un succès à la mesure de son talent.

LES AMOUREUX DU VIEUX MAUSSANE

Petit compte rendu de cette année 2011



12 juin participation à la carreto ramado de la Saint-Éloi

23 juin le feu de la Saint-Jean

Notre présidente, Mireille Clavel a eu l'initiative avec la commission culture de la mairie de mettre en place le 16 juillet la **fête de la Respèlido**. La première édition de cette manifestation a remporté un vif succès avec une grande mobilisation de personnes costumées de tous âges.

À cette occasion 31 personnes portant le costume ont reçu un diplôme d'honneur pour leur investissement dans la transmission et le maintien de la tradition Provençale.

Une nouvelle ambassadrice de Maussane a été élue ce jour-là.

Il s'agit de Lucie Desprats, enseignante baussenque, amoureuse de la tradition et des chevaux. Notre ambassadrice est totalement autonome en coiffure et en habillage et fait elle-même ses costumes. À cette occasion, nous tenons à remercier Monsieur Ferrer, le tisserand des Baux, qui



lui a offert des tissus pour ses prochains costumes.

Lucie a été présente pour :

- l'inauguration de la rue du temps retrouvé
- la finale du trophée de l'huile d'olive
- la fête des olives vertes de Mouriès

21 août fête du temps retrouvé

Pour la fin d'année, une veillée calendrale animée par André Chiron est prévue – donc retenez la date – ça sera le **16 décembre**!

Étant toujours en recherche pour la confection et l'« agrémentation » de nos costumes, nous sommes preneuses si vous avez des vieilles affaires, dentelles, etc. dont vous voulez vous débarrasser. Enfin, je ne voudrais pas finir sans une pensée émue pour notre amie Catherine Martinez qui nous a quittés voilà déjà presque un an. Son sourire et sa gentillesse nous manquent terriblement.

Sylvie, la secrétaire



COMITÉ DE JUMELAGE

Se ne parla! (On en parle!)



Rencontre avec les représentants de la mairie de Montopoli en mars 2011

Le comité de jumelage de Maussane-les-Alpilles avec Montopoli in Val d'Arno poursuit ses activités et bourdonne comme une ruche avec plusieurs projets à l'étude pour la prochaine année civile ; sont déjà sur les rails une conférence sur les îles de la Méditerranée (prévue en

avril 2012) et l'édition de la traduction du livre « Pattana » qui a été offert à tous les maussanais qui ont participé au premier voyage à Montopoli.

Mais en ce qui concerne l'année 2011, l'activité a aussi été intense. Entre autres, en mai, nous avons visité « Avignon l'Italienne » et au cours d'un bref séjour à Montopoli, nous avons à nouveau rencontré nos partenaires italiens pour renouer les liens entre nos deux communes et relancer les propositions d'échange. Pour

l'heure, cela s'est concrétisé à la fin du mois de juillet avec la rencontre des représentants de l'Association des Donneurs de sang de la Vallée des Baux et des adhérents de l'AVIS (Association Italienne des Donneurs de sang volontaires) à l'occasion de leur fête annuelle qui s'est déroulée à Montopoli.

Nous n'avons pas oublié cet été ceux qui ne sont pas partis en vacances en leur proposant une soirée autour du thème de La Traviata de Giuseppe Verdi et pour reprendre contact avec tous nos adhérents, après les mois



Sortie à Avignon en mai 2011



Soirée autour de La Traviata en juillet 2011



Voyage à Venise en octobre 2011

d'été, un repas italien nous a permis de nous retrouver au mois de septembre.

Les cours d'italien ont repris en même temps que l'année scolaire car nos « élèves », semble-t-il, ne se lassent pas d'étudier la langue et la civilisation italiennes. Ces cours ont même pris de l'envergure puisque deux autres heures (le mardi et le jeudi) se sont ajoutées aux trois précédentes.

Enfin un groupe de 27 adhérents au comité de jumelage ont découvert Venise pendant le voyage qui a eu lieu du 13 au 18 octobre 2011 avec, au retour, la visite de Vérone et une étape à Sirmione, sur le Lac de Garde.

Alors et pour conclure :

« Se l'Italia vi attrae, venite presto a raggiungervi, sarete sempre i benvenuti »

(Si l'Italie vous attire, venez vite vous joindre à nous, vous serez toujours les bienvenus).

La présidente
Geneviève Imbert

ASSOCIATION DE THÉÂTRE : ART SCENIC



Art Scenic, troupe de théâtre de Maussane, a changé cette année son répertoire en vous offrant en juillet à la salle Agora trois petites pièces en un acte. Représentation qui a connu un vif succès.

Il y eut d'abord « Les méfaits du tabac » d'Anton Tchekhov, puis les « Ca va » de Jean Claude Grumberg et enfin « Le Défunt » de René Obaldia. Ces pièces plus modernes ont poussé tous les acteurs à se surpasser dans un registre inhabituel. Nous avons réussi cette prestation grâce à la détermination sans faille de Catherine Palvadeau.

Au mois d'août, lors de la manifestation du Temps Retrouvé, la troupe a donné des animations de rue en interprétant des textes de Pagnol.

SOCIÉTÉ SAINT-ÉLOI

Bonjour à tous, chers sympathisants, chers donateurs, chers amis

C'est un grand plaisir pour tous les membres de l'association Saint-Éloi de Maussane que de vous retrouver pour vous donner quelques nouvelles sur les mois écoulés. Nos nouveaux présidents, Christian Roman et Maurice Roux, avec toute l'équipe se sont attachés à mener à bien le programme de l'année.

Tout d'abord avec le traditionnel week-end St Eloi qui s'est déroulé les 11 et 12 juin au Mas des Tarentes, Chemin des Moissons chez Christian et Kathleen Roman, Bayles avec Maurice et Jacqueline Roux. Puis avec le programme de la fédération. Pratiquement toutes les dates ont été honorées avec la présence d'un de nos membres ou Président pour participer aux défilés dans les autres villages afin de représenter au mieux l'association. Dans notre village aussi, la société St Éloi



était au rendez-vous en participant au feu de la St Jean ainsi qu'au défilé pour le temps retrouvé au mois d'Août. Enfin nous vous donnons rendez-vous pour l'assemblée générale le **18 novembre 2011** prochain à la salle Jean Favier et au loto le **15 janvier 2012** salle Agora.

Bonne lecture

Sophie Alluis

CTVB CLUB TAURIN

Notre saison est maintenant terminée, le bilan sera présenté lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 25 novembre.

D'ores et déjà on peut dire que notre saison s'est bien passée et notre calendrier a été tenu à l'exception d'une course de Taureaux Jeunes ou une École de Raseteurs nous a fait défaut.

Les lotos et le boëuf gardian ont bien marché.

En ce qui concerne les spectacles aux arènes nous constatons, comme les années précédentes une certaine désaffection lors des courses en pointes (problème récurrent et quasi général dans les Clubs Taurins non régis par des municipalités) ceci reste notre point noir et les courses en pointes par manque de spectateurs, restent déficitaires. Toutefois je me réjouis que nous ayons pu collaborer de manière positive avec la société de la St Éloi pour la course de taureaux jeunes du samedi mais également avec la

Respelido qui nous a permis d'assister à une capelado de toute beauté lors de la première course du trophée de l'Huile. Un grand merci aux différents présidents de ces associations en espérant que nous pourrions continuer ensemble en 2012. Nous avons pu réaliser 6 Abrivados grâce à l'aide des cafetiers (contre 4 l'année précédente) qu'ils en soient à nouveau remerciés.

Les Toros piscine ont connu quelques émotions dont certaines assez sévères mais fort heureusement sans gravités particulières.

Cette année le CTVB a eu l'honneur d'accueillir et réaliser la finale de « Graine de Bouvine » organisée par la Communauté de communes de la Vallée des Baux. Celle-ci a donné toute satisfaction et s'est terminée par le verre de l'amitié partagé avec le Public, les manadiers et les raseteurs.

Voilà un condensé de notre activité pour 2011. Tout cela a été possible grâce à l'aide

SOUVENIR FRANÇAIS



que nous apporte : Sociétés, Entreprises, Artisans, Commerçants, Agriculteurs qu'ils en soient très sincèrement remerciés. Un merci tout particulier à la Municipalité ainsi qu'aux services techniques de la ville qui répondent présent à nos demandes. Un remerciement particulier à l'équipe du CTVB qui a participé dans la joie et la bonne humeur à « rafraîchir » les arènes en donnant un bon coup de peinture aux murs de la contre piste. Cet effort sera poursuivi en 2012

Le calendrier de la saison 2012 est arrêté. Dès à présent contacts et rendez-vous sont pris avec les manadiers pour préparer notre future saison qui sera l'année des 15 ans du Trophée de l'Huile d'Olive de la Vallée des Baux.

Ce bulletin paraîtra vers la fin de l'année, je m'associe à mon équipe pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2012.

Daniel Molina
Président du CTVB

CLUB DE BRIDGE DE LA VALLÉE DES BAUX



Les tournois ont lieu à la salle municipale (face aux écoles), tous les mercredis et vendredis – début à 14 h 20, ainsi que le 1^{er} lundi de chaque mois.

Que vous soyez débutant ou joueur confirmé, membre ou non de la Fédération Française de Bridge, le meilleur accueil vous sera réservé.

Si vous ressentez le besoin de vous perfectionner ou de vous « remettre en selle » après une longue période d'inactivité, nos meilleurs joueurs se feront un plaisir de vous aider - gratuitement bien sûr.

Vous pouvez également assister à un tournoi pour vous faire une idée.

Pour tout renseignement, contactez le président au 04 90 54 34 42 ou le secrétaire 04 90 54 54 75 ou 06 19 01 35 21

MAUSSANE DANSE



Toujours sous la direction de son président, Daniel Tresch, l'association Maussane Danse a repris ses activités de danses de salon à la salle Favier, chaque jeudi de 20 h à 22 h

Au programme : tango paso doble, cha cha, valse, boston, madison, quick step, java, polka, kuduru, country, rock...

Le dernier jeudi de chaque mois donne lieu à un « sucré - salé » convivial toujours apprécié.

Agréable surprise cette année de voir la jeunesse maussannaise s'intéresser aux danses de salon. Voici une bonne motivation pour la continuité de l'association.

Contact : Daniel au 06 20 00 63 12

Le président, Daniel Tresch

LE COIN DES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ DE LECTURE

La vie à livres ouverts

Stacia Hensens et Éliane Barbier, deux adhérentes très actives de la Société de Lecture ont eu l'idée de créer un groupe d'étude consacré à l'autobiographie. À l'instar de l'APA (association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique) d'Ambérieu en Bugey.

Les ont rejointes, dans leur recherche, Maryse Bertrand, Jeannine Bourgade, Dany Cevrero et Francine Romanet. Elles se sont déjà réunies à deux reprises et proposent de se rencontrer une fois par mois à la Salle Municipale, chaque dernier mardi du mois de 11 h à 12 h

D'ores et déjà, elles ont programmé, auprès de plusieurs personnes, des entretiens, afin de recueillir un témoignage sur leur vie et leurs expériences. Ainsi, à partir de ces conversations à bâton rompu qu'elles enregistreront, pourront-elles réaliser des ouvrages instructifs sur la mémoire collective, à partir de récits individuels.



Si vous aussi, êtes passionnés par cette démarche utile et désirez participer à ce véritable jeu de pistes, vous pouvez prendre directement contact avec Stacia Hensens au 04 90 54 39 36

CHANT CHORAL, LE RETOUR

Sous la direction de Fiona Ait-Bounou (contact au 06 59 40 10 41), les cours de chant choral pour adultes ont repris depuis septembre. Si l'aventure vous tente, rendez-vous vous est donné pour un cours d'essai gratuit chaque jeudi à la Salle Municipale de 19 h à 20 h 30. Le répertoire s'est largement étendu cette année encore, explorant tous les genres et les rythmes, allant de Yannick Noah à Tété en passant par les Rita Mitsouko.

Le président
Yves Lopez

ADMR, AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Permettre à chacun de bien vivre chez soi en respectant son projet de vie est un projet social fort qui est aussi le nôtre. Mener cette action dans la proximité, auprès de tous les publics afin qu'ils aient accès au meilleur service, en s'appuyant sur une démarche collective et solidaire conduite par des bénévoles porteurs du lien social, dans le cadre d'une gestion désintéressée.

Depuis deux ans mis à part l'aide aux personnes dépendantes, nous avons un service de garde d'enfants à domicile. Notre activité a progressé de 14 % sur l'année passée malgré la concurrence accrue de nouvelles entreprises sur le marché de l'aide à domicile. Nous avons fait un total de 18 136 heures et 49 460 km parcourus.

Notre reconnaissance par le conseil général par un agrément qualité nous permet de garder une position de tête pour le moment.

Nos salariées au total de 23 sont au service des personnes les plus dépendantes même le week-end si le besoin est là.

Je tiens ici à les remercier pour le travail qu'elles accomplissent avec professionnalisme et humanité. Merci également à Amandine notre secrétaire qui répond aux attentes de chacun du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 dans le local ADMR prêté gracieusement par la municipalité situé place Henri Giraud. L'association ADMR Vallée des Baux remercie les maires des trois communes Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et les Baux de Provence pour leurs subventions annuelles qui les aident à travailler dans les meilleures conditions. Le conseil d'administration et moi-même sommes heureux de vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2012.

La présidente
Christiane Molina

APEMA

L'Association des Parents et Enfants de Maussane-les-Alpilles (Apema) profite de ce bulletin post-rentreée scolaire 2011 pour rappeler à tous les activités organisées au profit des enfants dans notre commune tout au long de l'année.

Les activités qui se poursuivent et connaissent toujours le même succès :

- Les stages multi-activités animés par Clément Fréjaville et son équipe : ils auront lieu à nouveau pendant les vacances de la Toussaint puis reprendront pendant les vacances de printemps en février et avril. De nouvelles activités seront prévues dans le cadre des stages d'été pour les tranches d'âge qui participent déjà comme la construction de cabanes ou l'escalade. Le stage sera aussi proposé aux ados de 12 à 16 ans et l'APEMA pourra bénéficier du minibus mis à disposition par la mairie pour effectuer des déplacements vers les nouvelles activités prévues comme l'aviron, la voile ou le kayak.

L'équipe des « Ateliers d'Alix » animera comme l'an dernier un atelier



médiéval au château des Baux pendant l'été. Vous pouvez vous procurer les formulaires d'inscription aux stages à la mairie mais aussi les télécharger sur le site de la mairie.

- L'éveil corporel animé par Nathalie Jeannot, association « Les petits bonheurs », éducatrice de jeunes enfants expérimentée depuis 17 ans auprès des tout-petits. Les cours d'éveil ont lieu tous les lundis de 14 h 30 à 16 h 30 à l'Agora et s'adressent aux petits à partir de 3 mois accompagnés d'un de leurs parents.

- Les cours d'anglais pour les enfants de 3 à 11 ans ont repris ce mercredi 21 septembre avec Cristelle Ponderre déléguée par le Centre d'études de Langues de la chambre de commerce d'Arles.

Nous vous rappelons que ces cours ont lieu tous les mercredis matins à la salle l'Olivier Espace Agora-Alpilles de 9 h à 11 h selon les niveaux.

Les inscriptions sont encore possibles auprès de Gaelle Vielle (CCI Arles) au 04 90 99 46 00 ou d'Isabelle Achard (secrétaire Apema) au 06 82 05 28 88.

L'Apema envisage de proposer prochainement une aide aux devoirs pour les enfants de l'école primaire qui sera dispensée par un professeur des écoles à la retraite si un groupe d'enfant peut être constitué. Il est prévu que cette aide aux devoirs ait lieu le mercredi ou le samedi matin. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'Apema. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce projet qui nous tient à cœur.

D'autres projets devraient voir le jour en 2011 : sorties culturelles, sorties théâtre,

concerts, expositions, visites de monuments afin d'attiser la curiosité de nos enfants. Retenez d'ores et déjà la date du 22 janvier 2012 pour notre prochain loto annuel ;

vous pourrez y gagner de nombreux lots et vous permettrez de financer les activités au bénéfice des enfants !

Avant cette date, l'Apema propose aux enfants une sortie au cinéma de l'Eden à Fontvielle le samedi 10 décembre suivi d'un goûter de Noël, Les parents intéressés peuvent se manifester pour aider à l'organisation de cet événement.

Nous vous rappelons qu'il est en effet urgent et nécessaire pour la survie de l'association que de nouveaux parents nous rejoignent. Merci de vous faire connaître auprès de la Présidente Laure Rocher (04 90 54 41 71) ou en nous envoyant un courrier sur notre nouvelle adresse mail apema13@yahoo.fr

La secrétaire
Isabelle Achard

BABYGYM

AVEC APEMA

(POUR LES PETITS MARCHEURS
JUSQU'À 3 ANS)



Des ateliers d'éveil corporel sont proposés pour les jeunes enfants de la marche à 3 ans accompagnés de leurs parents, ou grands-parents ou de leur nounou. Les animations sont dispensées par Nathalie Jeannot, éducatrice de jeunes enfants et expérimentée depuis 16 ans en crèche auprès des tout-petits. Les séances ont lieu à la salle de sport à Agora Alpilles :

- Lundi de 14 h 30 à 15 h 15
- Lundi de 15 h 30 à 16 h 15



Ces ateliers développent chez le jeune enfant :

- Ses aptitudes motrices
- La prise de conscience de son corps tout en jouant

- La découverte de l'espace et le temps à travers des explorations diverses

Ces ateliers favorisent aussi l'autonomie de chacun, la concentration, et enrichissent sa créativité et son imagination tout en le socialisant.

Tout ceci se faisant dans une perspective d'éveil, de plaisir et de découverte et non dans une recherche de performance !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'éducatrice au 06 77 41 54 87

Ou par mail à :

assopetitsbonheurs@orange.fr

ESPOIR 13

Le don de ses organes après la mort est un geste ultime de solidarité qui peut sauver des vies ou améliorer la qualité de vie de personnes atteintes d'affections graves. Nous sommes tous concernés.

Vous voulez donner vos organes et vos tissus en vue de greffe ?

- Dites-le à votre famille pour qu'elle puisse témoigner de votre choix. Il est révoquant à tout moment.
- Exprimez-le en portant sur vous une carte de donneur. Celle-ci n'est pas obligatoire mais elle permet un meilleur dialogue entre la famille et le médecin.

Ce choix du don repose sur trois principes

- Consentement
- Anonymat
- Gratuité

Pour vous procurer une carte de donneur ou obtenir plus d'informations :

L'espoir 13
« Tara » Quartier Ribas
13120 Gardanne
Tel : 04 42 51 41 34
Port : 06 09 09 63 84
www.espoir13.fr



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS



L'association des commerçants et artisans de Maussane s'est encore étoffée cette année de par ses manifestations futures et passées.

En effet, cette année nous avons investi dans l'achat de disques de stationnement utiles à nos clients, nous avons participé au commerce en fête en collaboration avec la CCI d Arles.

Dans les projets, notre marché de Noël aura lieu les 17 et 18 décembre et se verra amélioré par les multiples animations prévues, des chalets et des emplacements supplémentaires.

M^{me} Gaio

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFRIQUE DU NORD — FNACA



L'amicale de la Vallée des Baux a tenu son assemblée générale à Maussane le 19 mars 2011 en présence de nombreux participants représentants locaux et adhérents.

À cette occasion, un dépôt de gerbes de fleurs a été fait aux monuments aux morts du Paradou et de Maussane en hommage aux victimes de la guerre en Algérie. (1954-1962). Une attention particulière de recueillement a été observée sur la tombe de Jean Louis Souve mort pour la France en Algérie.

D'autre part, les membres de l'association ont offert et déposé une plaque souvenir sur le tombeau de leur ancien président M.

Paul Pelouzet (décédé le 19.08.2010) en présence de son épouse M^{me} Roseline Pelouzet, de ses enfants et petits enfants.

Paul a conduit durant 32 années les destinées de cette Amicale d'anciens appelés qui ont tenu à lui témoigner de ce long engagement personnel.

Le vendredi 11 novembre dernier, le drapeau de notre amicale a participé à la commémoration du 11 novembre comme elle le fait, tout au long de l'année pour les autres manifestations patriotiques afin de rendre hommage aux multiples victimes civiles et militaires des conflits qui ont endeuillé la France.

À midi, salle Agora, les membres, les amis des associations du Souvenir Français, des Anciens combattants et de l'amicale Fnaca et les maires des Baux de Provence, Maussane-les-Alpilles, Paradou ou leurs représentants se sont retrouvés autour d'un repas convivial.

À Maussane-les-Alpilles, dans le cadre de la fête votive 2011, les « Anciens conscrits » ont animé la 11^e course de trottinettes à laquelle une quarantaine d'enfants, âgés de 3 à 11 ans, ont joyeusement participé ce dimanche 14 août sur l'avenue de la Vallée des Baux. Chacun et chacune ont été récompensés de leur effort après cette compétition. Un souffle de bonne humeur et joie de vivre a traversé ce matin-là la Vallée des Baux.

Le président,
René Arnaud, 04 90 54 48 04

TENNIS CLUB

Le tennis club de Maussane est heureux de vous accueillir pour une nouvelle saison tennistique.

Nous sommes très heureux de compter une forte augmentation chez les jeunes et adultes avec de nouvelles ouvertures de créneaux horaires pour les leçons tennistiques pour pouvoir satisfaire tous nos adhérents et adhérentes.

Le club de tennis se porte à merveille et nous en sommes très fiers. Nous tenons à féliciter et à remercier les équipes d'animations, le bureau, la monitrice et les éducateurs qui font au mieux pour faire vivre ce club.

Tout d'abord, le club propose une adhésion pour la saison (octobre 2011 à septembre 2012) pour un montant de 100 €, qui comprend l'accès aux terrains, la licence et l'éclairage.

En ce qui concerne les leçons, le tennis club est très fier de son équipe pédagogique, encadrée par une Brevet d'État Dorothée et de 4 éducateurs Pierre, Frédéric, Dominique et un nouveau, Laurent qui vient renforcer cette équipe et que nous accueillons avec grand plaisir. Le tennis club vous propose diverses sections tennistiques :

Le mini-tennis pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, 1 heure/semaine : montant 100 €, travail sur 3 ateliers : tennis, coordination, jeux collectifs.

L'école de tennis pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, 1 heure/semaine : montant 100 € ou 2x1 heure/semaine : montant 200 €, niveau minimum balle orange, travail technique initiation et

perfectionnement, tactique, apprentissage de l'arbitrage.

Le club Ados pour les enfants âgés de 12 à 17 ans, 1 h 30/semaine : montant 150 €, niveau minimum balle verte, travail technique perfectionnement, tactique, physique initiation à la compétition. La section compétition à partir de 9 ans, 2 h 30 / semaine : montant 220 €, niveau voir avec Dorothée, travail technique renforcé, tactique de match, physique, premières compétitions.

Pour plus de renseignements ou inscriptions, le club est ouvert tous les soirs et mercredi toute la journée.

Le tennis club de Maussane vous donne rendez-vous au mois d'avril 2012 pour le Tournoi Open et pour finir la saison au moins de mai 2012 avec un tournoi de double (très convivial) et un tournoi interne pour les enfants de l'école de tennis.

Cette saison, comme chaque année, nous vous informons que diverses équipes sont engagées dans diverses catégories, et que nous vous invitons à venir encourager jeunes et moins jeunes les dimanches, et nos dames les mardis et jeudis à partir du mois d'octobre.

N'oublions pas nos diverses animations extra-tennistiques, comme nos soirées à thème durant les divers tournois.

Cette année un budget sera prévu pour les changements de bancs, filets et autres. Une demande auprès de la Mairie a été faite pour la réparation et l'amélioration de l'éclairage au camping.

Nous vous attendons tous nombreux pour cette nouvelle saison tennistique.

ENTRAIDE-SOLIDARITÉ ' 13 CLUB DES RETRAITÉS « LOU RESCONTRE »



Le croiriez-vous ? Nous avons de la suite dans les idées !

Voilà plusieurs mois que nous disions :

« On pourrait aller à Mane »

« On ira à Mane »

Eh bien ! Nous sommes allés à Mane.

Magnifique journée avec visite du château de Sauvan et, l'après-midi, au choix : connaître et acheter (facultatif) des produits régionaux, découvrir le prieuré de Salagon, récemment restauré. Cela nous a sans doute donné le goût du voyage puisque, dès début octobre, nous sommes allés apprécier les coquillages de Bouzigues.

Les délégués ont également eu droit à une journée de détente à Plan d'Orgon.

Et quand nous sommes au club, nous poursuivons nos activités traditionnelles (belote, scrabble, rummikub, tarot, gymnastique, chorale...).

Les amateurs d'informatique ou de peinture doivent « s'expatrier » à Saint Martin de Crau.

Il n'y a pas que des bonnes nouvelles : il faudra penser à renouveler les inscriptions. La cotisation reste fixée à 16 €.

La suite sera sans surprise :

- Goûter de Noël le jeudi 22 décembre
- Gâteau des Rois suivi de l'assemblée générale au début janvier.

Ah ! J'allais oublier ! Commençons joyeusement l'année, le 9 janvier, en allant festoyer dans le cadre de l'enchanteur de l'étang des Aulnes.

Emploi du temps bien rempli ! L'ennui ? Connaît pas !

Nous rappelons que notre porte est toujours grand ouverte, et que les nouveaux adhérents sont toujours les bienvenus.

Notre déléguée et nos bénévoles veillent au bien-être de chacun.

Le Club souhaite à tous les Maussanais une agréable fin d'année.

La secrétaire :
Roberte Bosco

LA BOULE OVALE DE LA VALLÉE DES BAUX

La Boule Ovale de la Vallée des Baux : Ce samedi 1^{er} octobre 2011, l'association a fêté ses 40 années d'existence, une longévité qui mérite d'être saluée. Une grande partie de ses membres a tenu à célébrer l'événement et dire son attachement à ce sport-loisir si caractéristique de notre pays provençal. Rappelons que depuis le mois de février, un concours de pétanque est organisé chaque mercredi du mois avec l'aimable complicité des platanes de la place H. Giraud et il en sera ainsi jusqu'à fin novembre. La « coupe de Noël » organisée le mercredi 7 décembre clôturera une année bien remplie.

Plusieurs formules sont proposées d'une fois sur l'autre, en plus des concours officiels suivis par la fédération qui sont un véritable succès populaire, les concours vétérans attirent de plus en plus de compétiteurs. Le président Francis Ferrer en fera du reste la promotion pour la saison 2012.

Les temps forts auront été une fois encore les concours organisés durant la semaine du 14 juillet, ainsi que la semaine du 15 août avec le « grand prix de la ville de Maussane » et celui des commerçants, sans oublier ceux des enfants en matinée. L'affluence était à chaque fois au rendez-vous, au point que le chemin des Batignolles a dû être utilisé pour le plus grand plaisir des joueurs. Une organisation parfaitement bien rodée à présent,



qui donne une bonne renommée à la Boule Ovale dans toute la région.

En assemblée générale le 19 octobre, le président Francis Ferrer et son bureau ont été reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions. Pour la saison 2012, d'ors et déjà, le bureau ne manque pas d'idées, qui vous seront diffusées au fur et à mesure dans la presse ainsi qu'en consultant le blog La Boule Ovale de la Vallée des Baux sur Google.

MAUSSANETHON



Notre animation « Brocante » remporte très un vif succès tout au long de l'année grâce à une équipe de bénévoles que je tiens à remercier chaleureusement pour leurs bons et loyaux services. Elles peuvent être fières de leur travail ! Notre boutique est une niche à trésors à des prix très abordables. On y trouve des vêtements de tous genres,

pour chaque saison. C'est donc une aubaine pour les petites bourses car elle permet de s'habiller, souvent tendance, pour pas cher. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle est souvent pleine à craquer ! Toutes les personnes qui ont fait des dons ont contribué à récompenser leurs efforts. Je vous rappelle que les revenus de cette brocante nous permettent d'autofinancer

intégralement tous les lots de notre Loto. Un merci tout spécial à la Municipalité, sans qui tout cela ne serait pas possible. Nous sommes toujours à votre disposition le mardi de 14 h 30 à 18 h 30 et le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 pour recevoir linge ou vêtements en bon état et non démodés.

La présidente
Sylviane Jacques



Intempéries

Un mois de janvier hypocrite nous avait bercés d'illusions. Sous un soleil déjà tiède, un ciel immuablement bleu, les amandiers avaient fleuri, les abricotiers gonflaient leurs bourgeons, la sève montait dans les oliviers, les champs et les prés verdoyaient... L'hiver était terminé, on faisait des projets... L'année serait bonne!

Hélas, coup de théâtre! sans qu'aucun signe avant coureur ne nous alerte, dans la nuit du 1^{er} février la température était descendue à -10° . -10° , c'est « limite » pour les oliviers! Si ça ne dure pas et si la remontée est progressive, ils devraient s'en tirer! Mais ça a duré! Les températures sont restées négatives la nuit jusqu'au 22, avec des pointes à -20° : vous imaginez sans peine la gravité de ce coup de froid exceptionnel assorti d'abondantes chutes de neige. Je ne vous détaillerai pas les perturbations causées à la vie quotidienne: elles sont innombrables et vous les concevez très bien! Très peu ou même pas de tout de circulation, plus de car pendant plusieurs jours... Les routes étaient coupées – des pannes de téléphone et d'électricité (les poteaux ayant été couchés par le vent) – peu ou pas de courrier, pas encore de télévision – les écoles fermées, des maçonneries endommagées, des tuyaux et des gouttières éclatés, des feux de cheminées dus aux flambées que l'on poussait au maximum dans LA pièce que l'on chauffait – des chutes plus ou moins graves sur les trottoirs verglacés – les prix prohibitifs des fruits et des légumes qui devenaient des produits de luxe (heureusement on avait des provisions de haricots secs, pois chiches, lentilles, amandes...) Bref! On n'en finirait pas. Quelques anecdotes réussissaient à circuler (Dieu sait comment!). L'eau avait gelé dans les lances des pompiers à Avignon. En Camargue, les manadiers distribuaient du foin et de l'eau tiède dans les pâturages. Des centaines de flamants raidis étaient plaquées sur le sable vers Faraman. Des téméraires avaient traversé le Rhône à pied sec à Arles. Dans les maisons, l'usage des vases de nuit était encore fréquent: l'urine y gelait tout comme le bol d'eau que l'on avait monté dans la chambre (au 1^{er} étage) et qui était pris jusqu'au fond. Le propriétaire d'un grand mas possesseur d'une source couverte dont l'eau se maintenait à 13° environ, avait réalisé une juteuse affaire. Au moment le moins froid de la journée, il envoyait l'eau dans ses champs de poireaux dont elle dégelait la terre. On pouvait alors arracher les poireaux et en charger les camions qui faisaient la queue pour les emporter (à un bon prix évidemment!)

Enfin, après le 25 février, les maxima atteignirent 12 à 14° , la glace et la neige fondirent et disparurent. Il n'y avait plus qu'à constater les dégâts. Jusque là, on n'y avait pas trop pensé... Toutes les énergies s'étaient mobilisées pour assurer la vie quotidienne.

Mais après... Il a bien fallu retourner dans les champs, jeter un coup d'œil aux collines couvertes de pins moribonds. La région, à ce moment-là, était essentiellement agricole. Ne parlons pas des légumes... Il n'y en avait plus; les arbres fruitiers?.. ceux qui avaient survécu donneraient des fruits l'année suivante... la vigne n'avait pas trop mal résisté... Mais, les oliviers!... Ce patrimoine le plus ancien et le plus précieux de la Provence, celui qui s'agrippe depuis des millénaires sur les terres mal irriguées...

C'était le désastre total: ce froid venu brutalement après une période particulièrement clémente avait coagulé la sève qui

se trouvait en mouvement. Les feuilles s'étaient desséchées et adhéraient aux branches, l'écorce se fendait, se séparait du bois. Un liquide noirâtre en coulait. L'oliveraie de la région était perdue dans une proportion voisine de 100 %.

Il fallait attendre la fin du printemps pour voir si des rejetons jailliraient de la souche. Leur présence, même si la partie aérienne était morte, serait le signe d'une possible régénération. On attendit donc... Quelques jeunes, découragés, quittèrent la terre et le village pour aller gagner leur vie ailleurs.

En mai, l'état de l'arbre pouvait être considéré comme définitif: il n'y avait plus qu'à se mettre au travail. Alors, dès l'automne, ces grands paresseux de Provençaux (ou réputés tels) ont sorti leurs « loubes » (scies à 2 poignées). Ils ont coupé et débité des milliers d'oliviers morts, procédé au curetage des souches, nettoyé puis labouré les vergers, creusé des « conques » pour fumer les nouveaux pieds... Tout cela, en sachant qu'un arbre recépé met environ 15 ans pour redevenir rentable. Et... que faire de tout ce bois? Il était inutilisable pour l'ébénisterie... Eh bien... On aurait de quoi se chauffer! Un an plus tard, de jeunes sujets vigoureux (3 ou 4 par souche) exposaient fièrement des feuilles drues pleines de vie dans les vergers propres et bien entretenus. Les paysans pouvaient admirer leur œuvre: ils avaient sauvé l'oliveraie.

Soyons honnêtes. Les pouvoirs publics, alertés par les Maires avaient coopéré. On avait accordé des dégrèvements d'impôts et des primes au recépage, qui favorisaient plutôt les olives de table (on a depuis, changé d'avis.) Ces primes étaient attribuées pendant 10 ans pour les arbres recépés, 15 ans pour les arbres replantés. Des commissions spéciales surveillaient les travaux car on ne touchait l'argent que si l'exploitation était maintenue en bon état.

Les terres pouvaient aussi être utilisées pour la culture de céréales pas trop exigeante en eau (orge, paumelle, seigle).

Bien entendu, la plupart des moulins à huile sont restés fermés plusieurs années. L'huile de Provence avait momentanément disparu. Les confiseurs, par contre, n'avaient pas cessé leurs activités: ils travaillaient avec des produits d'importation.

Petit à petit, au fil des ans, tout est redevenu « comme avant ».

Et oui! Il y a de cela plus de 50 ans. Qu'en reste-t-il? Pas grand-chose. Regardez bien quand même! Dans les vergers anciens, les oliviers sont groupés par 3, 4 ou plus – en cherchant, on peut encore trouver la trace des anciennes souches. Ces oliviers si majestueux, si emblématiques, ce sont les rejets que nous a laissés février 1956 et que nos pères ont récupérés à la sueur de leur front.

On peut se demander, si pareille catastrophe se reproduisait, qui prendrait le temps (malgré la mécanisation) d'attaquer ce travail de Titans? Ne soyons pas pessimistes. Cela n'arrivera plus. Ne parle-t-on pas (avec quelque inquiétude) du réchauffement de la planète?.. Si ces événements nous ont si profondément marqués, c'est qu'ils sont exceptionnels! Il n'y a qu'à voir le nombre de gens qui viennent nous rendre visite pour comprendre que nous sommes quand même privilégiés.

Elles sont belles, nos pinèdes toutes bruisantes de cigales en Juillet, accueillantes, nos vastes plages de sables fin, conviviales, nos fêtes traditionnelles... Ils sont habiles, nos artisans, créatifs, nos artistes, imaginatifs, nos restaurateurs et somptueux notre costume arlésien qui donne à nos filles des allures de reines.

Notre ciel bleu est lumineux, notre Méditerranée est bleue, les Alpilles sont bleues dans la brume du soir... Et nous vivons dans le plus beau pays du monde.

Margarido (Roberte Bosco)

LE FOUR À CHAUX DE MANSON, LES QUARTIERS DE LA MIOLE, DE LAFOUX ET DU FOUR DE BLAZI (II)

L'exploitation du four

D'abord exploité par son propriétaire, sans doute grâce au travail de journaliers, l'établissement est cédé en location en août 1855 au maçon maussannais Jean-Isidore Bremond. Il se compose alors de « deux fours à chaux contigus dont l'un est en ruine, avec hangar, chemins, passages qui en dépendent, adossés à une montagne dont le versant septentrional [le nord] appartient à Monsieur Manson »

Trois mois plus tard, Bremond cède l'ensemble à un chauxfournier nouvellement arrivé au village. Paul Alazard, originaire de Gigondas en Vaucluse, avait quitté la Fare-les-Oliviers pour s'installer au quartier de la Foux dans des conditions qui paraissaient viables. Le four en ruine avait été réparé, le hangar qui était adossé aux deux foyers rétabli et muni d'une sous-pente. Enfin, une pièce en rez-de-chaussée avait été édifiée à l'usage du chauxfournier.

À la Saint-Michel [29 septembre] de 1856, Manson reprenait la main et louait pour 9 ans son four à chaux au même Alazard. Toutefois, moins de trois ans plus tard, l'exploitation cessait définitivement. Avant de s'interroger sur les raisons de cet échec, il convient de décrire les lieux et le mode d'exploitation de ce four. Construit à flanc de colline, l'établissement était alimenté par le décaissement des rochers qui le surplombaient. De ce point de vue, l'endroit paraissait judicieux pour alimenter le grand entonnoir qui accueillait la pierre. Munis de pics et de barres à mines, les manœuvres pouvaient faire rouler le matériau, par simple gravitation. Au-devant des fours, avait été construit un appentis qui se trouvait à l'emplacement de l'actuel chemin. Ce hangar servait à la fois à alimenter le four en charbons et à recueillir la chaux une fois la combustion terminée. La délicate opération de chauffage des pierres avait nécessité la construction d'une habitation pour le chauxfournier, dont l'emplacement n'est pas avéré pour qui s'aventure sur les lieux aujourd'hui. L'actuel chemin qui serpente en corniche le long de la montagne passait vraisemblablement sur la colline, au-dessus du four ou en contrebas. Faute d'un plan précis des lieux, nous ne pouvons toutefois qu'imaginer l'environnement matériel et l'organisation de la vie autour de l'établissement. La première question que posent les documents concerne l'habitation du chauxfournier. Le recensement de 1856 indique que le couple formé par Alazard et ses enfants, au total 4 personnes, vit au quartier de Mas de Chabrand et de la Foux. Peut-on imaginer que tous s'abritaient dans cette maison appuyée au four ou bien qu'ils occupaient aussi, quoique ce ne soit jamais dit, le Mas de la Foux ? La situation s'aggrava à la fin de 1856 avec la naissance d'un troisième enfant. Dès lors, après la mort de ce dernier enfant dans l'été de 1857, la famille s'installa au quartier du Mas Long. Le contrôleur des patentes ne note plus rien dans son précieux carnet.

Les raisons d'un échec

L'absence d'une vraie maison dans ce quartier constitue sans doute un élément à verser au passif de cette courageuse entreprise. Pourtant, propriétaire et preneur à bail ne ménagèrent pas leurs efforts pour maintenir l'activité et produire dans les meilleures conditions.

Ainsi, les deux hommes s'associèrent pour creuser un puits au levant de l'édifice. Rien ne dit qu'il fut jamais achevé mais le locataire pouvait utiliser celui du Mas de la Foux. Les deux fours furent remis en état. Il était stipulé que « le preneur devra rendre les fours en bon état. Il les fera ou réédifiera à ses frais mais il devra leur laisser une dimension semblable à celle qu'à aujourd'hui le four du couchant... qui servira de règle et de base pour l'établissement des fours à venir » Il était précisé que « sa hauteur au niveau du plateau de la montagne où se trouve la bouche supérieure est de 4,75 m, sa largeur au centre de 1 m ». Enfin, Manson s'engageait à acheter la production de son locataire au cas où celle d'un seul four provoquerait des invendus.

Malgré ces efforts, l'entreprise fit long feu et aucun des partenaires n'y trouva son compte. Le métier de chauxfournier n'avait pas enrichi Paul Alazard, d'ailleurs souvent qualifié de « cultivateur », terme qui désignait alors les paysans pauvres proches des tâcherons. On le retrouve encore à Maussane en 1864 où il continue son activité de chauxfournier sans qu'on sache quel était son statut. Quant à Manson, les 200 F annuels que rapportait la location du four ne lui permirent jamais de rentrer dans ses frais. S'il est encore question de lui comme exploitant de son four à chaux en 1861, bien vite ce bourgeois aisé se retira à Avignon où l'on perd sa trace

Un élément du patrimoine industriel

La peine et les malheurs des hommes sont bien oubliés. Reste un édifice dont la décrépitude s'accroît de jour en jour. Abandonné depuis près d'un siècle et demi, le four à chaux de Manson se fissure sous l'action têtue du lierre et des figuiers. Ses deux foyers en forme de voûte, son mur, nous rappellent l'obstination pour produire sur place les matériaux dont la communauté avait besoin. Loin des spécialisations qui se sont imposées, dans un monde où transporter était toujours pénible, on avait à cœur de produire sur place.

Les collines de la Terre des Baux avaient connu de nombreux fours à chaux rudimentaires, simples trous capitonnés de pierres, qui ne marquèrent pas le paysage mais qui laissèrent parfois une trace dans les noms de lieux comme le Four de Blazi (Blaise) tout proche. Celui de Manson appartient à la deuxième génération des établissements producteurs de chaux. Avec celui du Touret de Maussane qui apparaît dans la seconde moitié des années 1860, il témoigne des efforts de perfectionnement de la technique de calcination avant que les fours à feu continu ne triomphent tout à fait.

Ainsi, le four à chaux de la Miole fait-il le lien entre un passé, somme toute relativement proche, et le temps présent. Rare survivant de ces établissements collinaires, ne mériterait-il pas que l'on s'y intéressât et qu'une action concertée permît, en un premier temps, d'en stopper la décrépitude et, plus tard, d'en consolider les restes ?

Félix Laffe

REMERCIEMENTS

L'auteur témoigne sa gratitude à Claude Thomas, spécialiste des fours à chaux, qui vint arpenter la colline de la Miole un jour froid et venteux de mars 2009.

ÉTAT CIVIL

naissances

PEJAC Salomé, 6 mai 2011
ESTEVEAN Ylona Antonia Sandra, 8 mai 2011
MOULIN -- MAILLÉ Baptiste Samuel, 17 mai 2011
OLIVE--ARSAC Guillem Jean Maxence, 1^{er} juillet 2011
MARIN Arthur Eliot, 3 juillet 2011
CLOT Elisa Mathilde Jeanne, 27 juillet 2011
DENIS Théodore Hugo Marie Michel, 27 juillet 2011
TEUBNER Clément Albert Philippe, 7 septembre 2011
EYNAUD Eléanore Lynda Marie-Lou, 9 septembre 2011
COSTE Clément Romain, 11 septembre 2011
ESSAKI Inès, 2 octobre 2011
GRENNAN HUNT Reuben Jonathan, 4 octobre 2011
OULET Arthur Victor, 16 octobre 2011
LESOBRE LARREDE Gabriel Quentin Jean, 30 octobre 2011
ARGILLIER Morgan Patrick Michel, 2 novembre 2011

mariages

BEZY Renaud et CAQUELARD Eva Carine, 12 mars 2011
BRIDOUX Franck Robert Emile
et FIALKOVSKAYA Maria Sergeevna, 26 mars 2011
MEIRANESIO Bruno Jean-Pierre
et GANDON Catherine Christine, 2 mai 2011
BONTOUX Alain André et SAVIO Linda Lyliane, 7 mai 2011
FILLEUL Baptiste et PETIT Fanny Sandra Christine, 14 mai 2011
GOURLOT Joël Paul Adolphe
et LEDIEU Juliette Henriette Simone, 11 juin 2011
SANTARNECCHI Luc Pierre et VALENTIN Cécile Marie, 18 juin 2011
ROLLET Denis Joël Jacques
et HEHLEN Laurence Brigitte, 25 juin 2011
LESOBRE Sébastien Claude Mathieu
et LARREDE Vanessa, 6 août 2011
MATTIOLI Denis Vincent Renald et CLAUDEL Virginie Nathalie,
12 août 2011
SAUTECOEUR Philippe Marcel Jean
et GIRAUD Dominique Germaine Jacqueline, 13 août 2011
AZZOUZI Saïd et BOUADAR Halima, 10 septembre 2011
GOURILLON Jean-Claude Christophe
et GARCIN Christine Hélène Louise, 10 septembre 2011

décès

HUGUES André René, 7 mars 2011
CHAFFIN Marie-Claude épouse BROCHUT, 4 mars 2011
LAGET Odette Eugénie Raymonde veuve KIENNEMANN, 12 mars
2011
GLEYZE Louis Michel Robert, 7 mars 2011
SIMIEN Ginette Émilie veuve MOURLOT, 12 mars 2011
BOLDRINI Deiva Geme Erone veuve BRUNEL, 15 mars 2011
ARGENTÉRY Virginie Laure veuve PEIRASSO, 10 avril 2011
LEGRAND Simone Marie Gabrielle Baptistine épouse CITI, 18 avril
2011
TOURNATORY Francis Joseph Adrien, 24 avril 2011
CARRASCO COSTA Agueda épouse GALINDO, 4 mai 2011
GERTOSIO Joseph Jacques Jean, 12 mai 2011
PÉAN Marc Léon, 12 mai 2011
CAUMONT Marie Rose veuve JOURDAN, 20 mai 2011
BENASSAI Alphonse Jacky Joseph, 18 mai 2011
PLION Marcelle Victorine veuve TRÉCOURT, 23 mai 2011
JULLIEN Yvonne maire épouse CHAVOUTIER, 4 juin 2011
ZAFFARONI Émilie Cécile veuve FAVIER, 7 juin 2011
FOURNIER Jacqueline Marcelle veuve CAZENAVE, 12 juin 2011
RAU Anne Marie veuve CIAPETTI, 9 juin 2011
FÉNARD Jean-Marie François, 16 juin 2011
COSTA Elisabeth Orlanda épouse FALQUET, 13 juin 2011
DAVID Simone Jeanne Emilienne veuve ACHERMANN, 24 juin 2011
BONET André, 2 juillet 2011
GRELA Téofila, 4 août 2011
BARTHÉLEMY Reine Marie veuve BOREL, 8 septembre 2011
GRISSETI Francois, 13 septembre 2011
SAMERDYK Irèna Apolonia veuve COTTENIE, 17 septembre 2011
BÉRARD Marie Paulette Marguerite Blanche veuve PAILLET,
13 septembre 2011
GONON Marius Nicolas, 27 septembre 2011
OLIVAN PEREZ Luisa veuve FALCON, 30 septembre 2011
CHIAFFI Alba veuve VIGNE, 7 octobre 2011
GARCIN Louis Jules, 17 octobre 2011
AGUZZI Bruna Catherine veuve REMUSATI, 18 octobre 2011
FORSANS Léontine veuve MOUTIER, 21 octobre 2011
BERLATIER Claudia Louise veuve SICAUD, 4 novembre 2011

NUMÉROS UTILES

MAIRIE 04 90 54 30 06
TÉLÉCOPIE 04 90 54 36 45
SITE WWW.MAUSSANELESALPILLES.FR

ÉCOLE PRIMAIRE 04 90 54 41 73
ÉCOLE MATERNELLE 04 90 54 51 09
MAISON DU TOURISME 04 90 54 33 60
CASERNE DES POMPIERS 04 90 54 44 34
GENDARMERIE DES BAUX 04 90 54 34 91
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 04 90 54 54 27
CRÈCHE HALTE-GARDERIE 04 90 54 43 66
MAISON DE RETRAITE 04 90 54 58 00
PAROISSE 04 90 54 30 23
LA POSTE 04 90 54 25 80
TRÉSOR PUBLIC 04 90 54 32 13
CRÉDIT AGRICOLE 04 90 54 30 39
CAMPING MUNICIPAL « LES ROMARINS »
04 90 54 33 60

EDF/GDF
DÉPANNAGE GAZ 04 90 94 10 38
DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 04 90 91 15 43
RENSEIGNEMENTS 0810 333 584

DÉCHETTERIE 04 90 54 54 20

CLINIQUES / HÔPITAUX
PAOLI, ARLES 04 90 99 34 00
JEANNE D'ARC, ARLES 04 90 99 32 32
H. JOSEPH IMBERT, ARLES 04 90 49 29 29
CENTRE ANTIPOISON 04 91 75 25 25
SOS DROGUE INTERNATIONAL 04 90 96 15 62
SOS FEMMES BATTUES 04 91 24 61 50
ENFANCE MALTRAITÉE 0.800.05.41.41

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
DRS GARCIA & DELAFON 04 90 54 37 58
SPA 04 90 54 60 86

Eaux de Provence (EX SEERC)
URGENCE 0810 757 757
SERVICE DE L'EAU ET DE
ASSAINISSEMENT - EAUX DE PCE 0810 457 457

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

• MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI :
DE 8 H 00 À 12 H 00 - DE 14 H 30 À 16 H 30
MERCREDI DE 8 H 00 À 12 H 00

• DÉCHETTERIE ROUTE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

LUN AU VEN 10 H-12 H, 14 H-18 H
SAM 9 H-12 H, 14 H-17 H
FERMÉ DIMANCHE



Forum des associations



Marc Doury



Vio et ses filles



Comité de jumelage, rencontre avec les membres de l'Avis en mars 2011

Maussane-les-Alpilles

décembre 2011 - février 2012

décembre 2011

■ vendredi 2 et samedi 3 décembre

Téléthon organisé par le Maussanéthon

■ vendredi 2 décembre

Tournoi de Bridge organisé par le Maussanéthon

■ samedi 3 décembre

à 7 h 30 petit déjeuner

organisé par le Club du 3^e age de la Rescountro
Salle Municipale

à 12 h 00 Restau de Téléthon

Salle Jean Favier

à 15 h 00 Thé dansant

organisé par le Club du 3^e age de la Rescountro
Salle Municipale

■ dimanche 4 décembre

Loto organisé par Lou Cassieu

■ vendredi 9, samedi 10
et dimanche 11 décembre

Fête de l'huile d'olive nouvelle et du marché aux huiles

Voir sur le site

■ vendredi 16 décembre

Veillée calendale avec André Chiron

Salle Agora 20 h 30

La veillée calendale représente l'âme de Noël en Provence, au même titre que la crèche et ses santons, les 13 desserts ou encore le blé que l'on sème à la Sainte-Barbe. Au rythme de contes, récits et chants, la veillée calendale est une tradition et un moment d'échanges.

C'est André Chiron, cette année, qui, de sa voix et du bout des doigts sur sa guitare, animera cette soirée.

Tarif unique: 4 euros. Attention, places aux tables en nombre limité. Il est conseillé de réserver.

Renseignements et réservations: Maison du Tourisme
04 90 54 33 60 du vendredi au lundi de 10 h à 13 h

■ dimanche 18 décembre

Loto organisé par la SPA

exposition

Jean-Marc Segay

Après la réalisation d'œuvres essentiellement figuratives, Jean-Marc Segay a recherché d'autres formes d'expression et s'est orienté vers la peinture abstraite. Ses compositions sont intuitives mais également guidées par la recherche de formes et de couleurs d'une grande diversité. Sa peinture se présente sous forme contrastée faite d'aplats lisses et de matière donnant du relief. Jean-Marc Segay s'est ainsi ouvert vers un monde infini où la liberté est fondamentale. Il a été sélectionné sur le site Drouot Cotation des Artistes Modernes et Contemporains où ses œuvres sont exposées.

Myriam Bonnet

D'une formation classique, Myriam Bonnet évolue vers une quête d'infini dans différents environnements figuratifs. Ainsi, l'artiste invite-t-elle au voyage, à la découverte de nouveaux horizons: du réel au rêve. Sa technique picturale alliée à une grande sensibilité, lui permet d'exprimer des prises de position, de faire jaillir de belles envolées par des jeux de lumière. Pour le plaisir des yeux.

Une explosion d'idées, des tableaux à saisir au gré des envies.

Espace Galerie, Place Laugier de Monblan (place de l'Eglise) tous les jours du 26 novembre au 4 décembre 2011. Entrée libre

janvier 2012

■ dimanche 8 janvier 2012

Loto organisé par le CTVB

■ dimanche 15 janvier 2012

Loto organisé par la Saint Éloi

■ dimanche 22 janvier

Loto organisé par l'APEMA

■ samedi 28 janvier

Loto organisé par l'ESVB

■ dimanche 5 février

Loto organisé par l'AJM

■ dimanche 26 février

Loto organisé par le CTVB

FESTIVITÉS ANNUELLES

MARCHÉS, FOIRES & BROCANTE

TOUS LES JEUDIS
MARCHÉ

DERNIER DIMANCHE DE MARS
BROCANTE

2E WEEK-END DE JUIN
FÊTE DE LA SAINT-ÉLOI
DÉFILÉ DE LA CARRETO RAMADO

2 JOURS AUTOUR DU 14 JUILLET
**FÊTE DU CLUB TAURIN
ET FÊTE NATIONALE**
SOIRÉE ET FEU D'ARTIFICE
OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ,
BŒUF GARDIAN,
COURSES DE TAUREAUX, ABRIVADO
ORGANISÉS PAR LE CLUB TAURIN

4 JOURS AUTOUR DU 15 AOÛT
FÊTE VOTIVE

ANIMATIONS MUSICALES,
BALS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ,
ABRIVADO, COURSES DE TAUREAUX,
AÏOLI ORGANISÉ PAR L'ESVB,
CONCOURS DE BOULES

3E DIMANCHE D'AOÛT
LE TEMPS RETROUVÉ

MI-MAI À MI-SEPTEMBRE
TOUS LES VENDREDIS
PLACE AUX ARTS
ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

SEPTEMBRE
FORUM DES ASSOCIATIONS